M. Kenny Ronald PIERRE

Raison d'être de la superstition et de l'idolâtrie dans les cultures magico-religieuses

La superstition : Arme contre le démon ou Arme du démon ?



ÉDITIONS GALAAD

ÉDITIONS GALAAD

Raison d'être de la superstition et de l'idolâtrie dans les cultures magico-religieuses

La superstition : Arme contre le démon ou Arme du démon ?

1ère édition collector : l'Amour des Cieux pour le salut du peuple chrétien

Kenny Ronald PIERRE

1 Introduction

Pour commencer, si je devais résumer la raison d'être de ce livre, je vous dirais qu'il n'y a rien de plus oppressant dans la vie que de vivre continuellement dans la crainte. Pire encore, vivre continuellement dans la crainte en raison d'idées reçues sans fondement.

Quand je considère l'impact qu'ont les superstitions au sein de la chrétienté, le constat est alarmant ! Tout un chacun a des petits rites superstitieux qu'il pratique, souvent machinalement en vue de s'assurer, ainsi qu'à sa famille, protection ou succès. Ces actes superstitieux sont *« toucher du bois »* en vue de conjurer le sort, passent par l'astrologie et peuvent aller jusqu'à pratiquer la magie noire ou le vaudou.

Le pain mis à l'entrée de la porte le premier jour de l'an, les graines de lentilles, le riz, etc. (*étrennes*) à donner en début d'année, etc.

C'est ainsi que, souvent nous vivons avec des névroses et des phobies sans savoir d'où elles viennent. Pour en guérir, la solution est d'arriver à prendre du recul pour découvrir la source du problème afin qu'un traitement curatif puisse y être apporté.

L'essentiel, le but recherché dans ce livre, est d'attirer l'attention sur l'esclavage, la dépendance que génèrent ces rites quels qu'ils soient.

Cette dépendance est avant tout psychologique. Généralement, tant que l'on n'a pas eu à expérimenter une chose ou que son témoignage n'est pas parvenu jusqu'à nous, nous n'arrivons pas toujours à toucher du doigt une réalité. Mon objectif est de vous apporter, à travers mon vécu, des bases de réflexion pour vous interpeller sur ma situation.

Chaque geste quotidien faisait l'objet d'un rite de protection, qui avec le temps était devenu esclavage. Alors que je pensais être protégé, petit à petit, je sombrais imperceptiblement dans le néant.

Pourtant, une fois que je fus arrivé au fond du gouffre des vicissitudes de la vie, une révélation m'est soudain apparue, comme une évidence : *vivre dans la crainte n'est pas une fatalité !*

Avec Dieu, rien ne peut me nuire.

Pour approfondir cette idée, je vous expose certains faits tirés de mon expérience personnelle. Aujourd'hui, j'en suis débarrassé et le récit de mon vécu, je le crois, peut interpeller particulièrement dans notre culture *magico-religieuse.*

Pour poursuivre, je vous dirai que la peur, surtout celle de la mort, est l'une des armes avec lesquelles le diable garde captifs ceux vivant loin du Seigneur. L'une des plus puissantes qu'utilisent en la matière les forces du mal est la superstition. Ce qui amène beaucoup à pratiquer des rites de protection, en vue de se préserver, mais en vain.

Outre cela, les cultes que vous pratiquez et qui sont destinés à honorer le Seigneur sont-ils d'essence divine, ou continuez-vous à perpétuer des rites païens ? Nous découvrirons comment les rites du paganisme ont fait pour infiltrer, siècle après siècle, la chrétienté, pour finir par devenir la base de foi du plus grand nombre de chrétiens.

En le découvrant, certains d'entre vous seront, je le crois, dans un grand étonnement, notamment ceux qui avaient jusque-là chéri ces doctrines en toute bonne conscience, pensant servir le Seigneur.

Pratiquer de telles choses nous rend idolâtres devant le Seigneur, et leur finalité sera que nous serons rejetés par lui, ce qui nous rend d'office éligible au bain des plus décapants dans l'étang de feu et de soufre. Soyons donc prudents, dans les doctrines que nous professons.

Ce faisant, venez découvrir, Bible en main, si vos cultes et vos doctrines spirituelles sont d'essence divine ou proviennent des rites d'une peuplade païenne. Cela est vrai pour des objets de culte, pratiqués soit au quotidien, soit dans les lieux de culte, mais cela est aussi vrai pour des prières que nous adressons à des personnes qui, bien qu'ayant été de grande vertu, sont maintenant décédées.

Nous irons aussi à la rencontre de certains des titres les plus éminents que portent certains hommes religieux et nous verrons que les bases mêmes sur lesquelles sont instituées ces **« consécrations »** sont païennes, donc ne viennent pas du Seigneur. Il en est de même pour tous ces objets de culte et ces grandes figures vers qui vont les prières de millions de chrétiens. L'origine de ces choses remonte au culte romain païen qui a été légué au travers des siècles à la chrétienté.

Le plus triste dans l'histoire est que bien des chrétiens continuent à pratiquer ces doctrines, ignorant totalement que les textes prophétiques bibliques les présentent comme venant de Satan.

La lumière sera amenée sur ces points et bien d'autres encore.

2 La peur pour compagne et la superstition pour névrose

Pour commencer ce chapitre, si je devais résumer la raison d'être de ce chapitre, je vous dirais qu'il n'y a rien de plus oppressant dans la vie que de vivre continuellement dans la crainte.

> *Pire encore, vivre continuellement dans la crainte en raison d'idées reçues sans fondement.*

Quand je considère l'impact qu'ont les superstitions au sein de la chrétienté, le constat est alarmant ! Tout un chacun a des petits rites superstitieux qu'il pratique, souvent machinalement en vue de s'assurer, ainsi qu'à sa famille, protection ou succès.

> *Ces actes superstitieux sont « toucher du bois » en vue de conjurer le sort, passent par l'astrologie et peuvent aller jusqu'à pratiquer la magie noire ou le vaudou.*
>
> *Le pain mis à l'entrée de la porte le premier jour de l'an, les graines de lentilles, le riz, etc. (étrennes) à donner en début d'année. Le fait de ne jamais envoyer la poussière de la maison vers l'extérieur, mais de toujours balayer vers l'intérieur ; de ne pas essuyer une table avec ses mains ; de ne pas laisser ses vêtements sales à l'extérieur ou ses vêtements propres étendus sur un séchoir ou une ligne à l'extérieur durant la nuit, etc.*

Souvent nous vivons avec des névroses et des phobies sans savoir d'où elles viennent. Pour en guérir, la solution est d'arriver à prendre du recul pour découvrir la source du problème afin qu'un traitement curatif puisse y être apporté.

Sachez que votre peur superstitieuse, que vous avez nourrie depuis votre enfance, vient du fait que vous ne savez pas qui vous êtes.

> **Exemple :** *imaginez un prince qui avait été enlevé bébé. Et qui après avoir vécu en étant battu par son maître comme un esclave a fini par accéder dans la trentaine au rang qui aurait dû être toujours le sien.*
>
> *Quand il se retrouvera en face à ceux qui ont, depuis son enfance, été ses maîtres et tortionnaires, il ressentira toujours de la crainte vis-à-vis d'eux. On n'efface pas en huit jours des signes d'une vie de maltraitance !*

L'essentiel, le but recherché dans ce chapitre, est d'attirer l'attention sur l'esclavage, la dépendance que génèrent ces rites quels qu'ils soient.

Cette dépendance est avant tout psychologique. Pour approfondir cette idée, je vous expose certains faits tirés de mon expérience personnelle. Pour poursuivre, je vous dirai que la peur, surtout celle de la mort, est l'une des armes avec lesquelles le diable garde captifs ceux vivant loin du Seigneur.

> *L'une des plus puissantes qu'utilisent en la matière les forces du mal est la superstition.*

Ce qui amène beaucoup à pratiquer des rites de protection, en vue de se préserver, mais en vain. Je vous amène, maintenant, à la découverte des fondations de ces doctrines superstitieuses. Pour ce faire, il nous faut en venir aux fondations de la foi du plus grand nombre de chrétiens, et qui sont les doctrines catholiques.

Cette religion a réadapté, sous une forme moins grossière, les superstitions que pratiquait la religion romaine païenne. Ainsi, nous trouvons la réalité de ces cultes idolâtres et superstitieux dans la majeure partie des doctrines catholiques telles que :

> *L'adoration des reliques, des images, des statues, des saints, le signe de la croix, l'encensement des morts, l'illumination continuelle des églises catholiques, etc.*
>
> *Le culte le plus superstitieux des Romains que cette religion a repris à son compte est celui des auspices, qui mène les êtres humains à rechercher des prédictions dans des signes tels que le comportement de certains animaux, ou en jetant le sort, etc.*

Des enseignements catholiques, dont le dogme a dominé la chrétienté durant des siècles, sont nées les fondations des superstitions que le plus grand nombre, par ignorance, pratique en ce siècle.

Je vous présente cette réalité, dans mon livre intitulé *« Inquisitiô (Qu'est-il advenu de la sainteté de la parole de Dieu ?) »*. Pour poursuivre, je vous dirai que quand une phobie finit par prendre forme, et vient nous aliéner, c'est souvent qu'en amont, nous avons été instruits à la craindre et avec le temps, elle a fini par nous épouvanter.

C'est ce qui s'est passé pour les cultes des superstitions romaines antiques que la religion catholique a institués dans son dogme.

Le texte *[Quatrième Concile de Constantinople tenus au environ des années 869 à 870],* nous présente cette réalité : **« Nous décrétons que l'image sacrée de notre Seigneur Jésus Christ, le Rédempteur et Sauveur de tous les peuples, doit être vénérée avec honneur égal à celui donné à l'ouvrage des Saints Évangiles.** *Car, de même que par les mots écrits qui sont contenus dans le livre, nous serons tous d'obtenir le salut, donc grâce à l'influence que les couleurs dans la peinture d'exercice de l'imagination, tout à la fois sage et simple, tirer avantage de ce qui est devant eux, car que la parole enseigne et met en scène grâce à des syllabes, il en va de peinture au moyen de couleurs.*

C'est seulement *à droite, puis,* **en conformité avec** *la vraie raison et* **la tradition très ancienne, que les icônes doivent être honorées et vénérées d'une manière dérivée cause de l'honneur qui est donné à leurs archétypes, et il devrait être égal à celle donnée au livre sacré des saints Évangiles et la représentation de la croix précieuse. […]**

De même l'image de Marie, son immaculée mère et la mère de Dieu, nous aussi peindre les icônes des saints anges, comme l'Écriture divine les dépeint dans les mots, nous honorons et vénérons aussi ceux des apôtres de grande renommée, les prophètes, les martyrs et les saints hommes, ainsi que ceux de tous les saints. Que ceux qui ne sont pas si disposés soit anathème du Père, du Fils et du Saint-Esprit […]

Donc, il est vraiment bon et très avantageux pour peindre des images saintes et vénérables comme aussi d'enseigner aux autres disciplines de la sagesse divine et humaine […]

Quiconque, donc, doit être trouvé, après ces directives est le nôtre, méprisant l'un des articles ou des décrets qui ont été promulgués par ces papes, doit être dépouillé de sa dignité et son rang, s'il est un prêtre ou un religieux, un moine ou laïc personne, de quelque dignité, doit être excommunié jusqu'à ce qu'il se repent et promet d'observer tous les décrets en question ».

Complétons avec le *[Décret catholique sur l'invocation, la vénération et les reliques des saints, et sur les saintes images, 3 décembre 1563] :* **« Les fidèles doivent aussi vénérer les saints corps des martyrs et des autres saints qui vivent avec le Christ, eux qui ont été des membres vivants du Christ et le Temple du Saint-Esprit […]**

Aussi, ceux qui affirment qu'on ne doit ni honneur ni vénération aux reliques des saints, ou bien que c'est inutilement que les fidèles les honorent ainsi que les autres souvenirs sacrés, *et qu'il est vain de visiter les lieux de leur martyre pour obtenir leur soutien,* **tous ceux-là doivent être totalement condamnés, comme l'Église les a déjà condamnés autrefois et les condamne encore aujourd'hui […]**

De plus, on doit avoir et garder, surtout dans les églises, les images du Christ, de la Vierge Marie Mère de Dieu et des autres saints, et leur rendre l'honneur et la vénération qui leur sont dus.

[…] On supprimera donc toute superstition dans l'invocation des saints, dans la vénération des reliques ou dans un usage sacré des images ; toute recherche de gains honteux sera éliminée […] ».

C'est parce que l'Église catholique a choisi de transgresser la parole de Dieu, qu'elle en est venue à pratiquer d'ancestrales traditions du paganisme.

Ayant repris à son compte – au détriment de la parole de Dieu –, les rites du culte idolâtre du peuple Romain, elle a cependant voulu nier le caractère superstitieux qui s'y attachait encore.

Néanmoins, le caractère superstitieux des cultes romains que cette religion a repris à son compte, comme toute doctrine, bonne ou mauvaise, a le pouvoir de pénétrer l'esprit de ceux qui les pratiquent et finissent par devenir des habitudes de vie.

La racine de nombreuses superstitions vient de la religion romaine païenne. Et ces superstitions ont pour bases les auspices (*pronostics*).

> *Avant d'agir au quotidien, les romains les consultaient afin de prédire l'avenir. Ils observaient le vol des oiseaux, ils consultaient les oracles en examinant les entrailles des animaux ou les osselets, etc.*

Par ces gestes que l'on fait (*ou pas*) afin d'être préservé, on anticipe un malheur ou un événement, en établissant des pronostics.

> **Exemple :** *un gros papillon nocturne noir qui entre dans une maison est sensé signifié qu'il y aura un mort dans les environs. Quoi de plus effrayant et ténébreux qu'un gros papillon noir.*
> *À cause de son aspect cette petite bête a été assimilée à un messager de la mort. Cet inoffensif papillon a fait l'objet d'une discrimination en raison de son faciès !*

Il demeure encore bien des superstitions de ce type. En ce jour, où en êtes-vous avec la superstition, les auspices et les diverses craintes que les hommes ont institués ?

C'est ainsi que la majorité de ceux qui sont nés catholiques deviennent bon gré mal gré des gens superstitieux.

> *Je parle en connaissance de cause, car, je suis né au sein de cette religion et l'héritage qu'elle m'avait légué était une vie d'esclavage, sous le joug de diverses superstitions, qui avec le temps, en étaient venues à m'aliéner.*

Je m'en vais maintenant vous raconter mon histoire. Jusqu'à l'âge de *24 ans*, je vivais dans une crainte superstitieuse perpétuelle.

J'avais institué dans ma vie des préceptes qui, avec le temps, avaient fini par devenir un mode de vie. Certaines de ces superstitions me venaient de mes proches, d'autres étaient héritées d'amis ou apprises au travers de films. En voici quelques exemples :

– *Ne pas casser un miroir,*
– *Éviter de faire tomber du sel,*
– *Ne pas passer sous une échelle,*

– Ne pas placer le pain à l'envers sur la table,

– Porter sur soi des incantations écrites sur du parchemin dans une protection en cuir animal pour éloigner les maléfices,

–Pratiquer des bains de feuillage destinés à protéger et à porter bonheur,

– Laisser la bible ouverte en permanence sur la table de chevet pour préserver des affres du démon.

Voici mes matinées de l'époque :

En me réveillant, avant de sortir de mon lit, je faisais avec ma salive une croix sur mon front et une sur chacun de mes pieds, afin d'attirer la protection de Dieu.

Puis, avant de voir le visage de quiconque, je me regardais dans un miroir. Le fait de voir en premier lieu mon propre reflet était sensé me préserver de toute influence maléfique que je pouvais croiser de bon matin au travers un être démoniaque ou un être humain qui pratique le mal.

Avant de parler à quiconque, je devais aller très vite aux toilettes pour uriner – première urine du matin – sur mes deux mains, l'une après l'autre. Cette démarche avait pour but de me donner la puissance sur mes ennemis. Tout au long de la journée, j'avais d'autres démarches ponctuelles à observer :

Quand je faisais tomber du sel, j'en prenais une pincée pour la jeter derrière mon dos. Je ne devais pas passer sous une échelle. Je veillais à ce que le pain ne soit pas placé face en bas – la face bombée était vers le bas, alors que la face plate était vers le haut – même chose pour le couteau qui ne devait pas être positionné lame vers le haut, etc.

J'avais autant de rites superstitieux à observer que de cheveux sur ma tête ! Et je vous affirme que, de crainte qu'il ne m'arrive malheur, je les observais religieusement.

> *La plus importante de ces pratiques était de laisser la Bible en permanence ouverte sur ma table de nuit pour me préserver des affres des démons.*

Je m'arrêterai à ces quelques pratiques superstitieuses, il en existe bien d'autres, mais il est inutile ici d'égrener une liste plus longue.

En ce qui concerne mon expérience avec la superstition, maintenant, je vis libre en Jésus-Christ de toutes ces entraves, mais il n'en a pas toujours été ainsi.

Alors que j'avais déjà donné mon cœur à Jésus-Christ et que j'étudiais la Bible, je continuais à ressentir le besoin de protection, ce qui m'amenait à pratiquer à nouveau des gestes superstitieux.

Cette façon d'agir m'attristait, mais le besoin de me sentir en sécurité prenait à chaque fois le dessus. Pour être libéré de ces liens, j'ai jeûné et prié, et c'est là que les premiers bastions de la superstition qui tenaient mon âme dans la servitude sont tombés.

> *Cependant, des questions subsistaient et, de temps en temps, le doute s'insinuait en moi. Étant encore indécis, pour en avoir définitivement le cœur net, j'ai fait des recherches sur certaines superstitions et notamment leurs origines, et j'ai été sidéré de voir comment des craintes ancestrales ont fini par devenir les phobies superstitieuses du plus grand nombre.*

L'étude que j'ai menée, je vous la présente dans les parties qui suivent ainsi que dans mon livre intitulé *« Vivre mieux ses rêves et ses visions, Bible en main (tome 1) »* au chapitre *« Les rêves et visions sont dissemblables à la divination ».*

Souvent celui qui a été éduqué à redouter le diable, même quand il sera libéré en Jésus-Christ, peut continuer à vivre tel un esclave.

Alors que Jésus-Christ nous a libéré de la domination démoniaque, par sa mort, nous vivons toujours dans la crainte des démons, cherchant à protéger notre demeure, par le biais de :

> *La croix, les pentacles, les lotions, les prières écrites en forme de croix, les bains contre le quimbois (sortilège), etc.*

J'ai vécu cette période de transition où alors que j'étais devenu chrétien, je continuais à vivre dans la crainte. Ma libération s'est faite au travers de textes bibliques que j'ai étudiés diligemment en jeûne et prière. Le premier texte c'est celui-ci : **« L'enchantement ne peut rien contre Jacob, ni la divination contre Israël ;** *au temps marqué, il sera dit à Jacob et à Israël : quelle est l'œuvre de Dieu. » [Nombres 23 verset 23, Bible Louis Segond].*

L'Éternel promet que l'enchantement (*maléfice*) et la divination (*le mal*) ne peuvent rien contre son peuple, puis le texte qui suit, m'a fortifié : **« Nous savons que celui qui est né de Dieu ne commet pas le péché qui mène à la mort, car le Fils de Dieu le protège.**

Aussi le diable ne peut-il rien contre lui. *Nous savons que nous appartenons à Dieu, alors que le monde entier est sous la coupe du diable. » [1 Jean 5 versets 18-19, Bible Semeur].*

Ici l'Éternel nous promet que à un enfant de Dieu consacré qui se garde lui-même en restant dans la voie de Dieu. Le texte qui suit m'a aussi renforcé : **« Nous savons, du reste, que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés selon son dessein.**

Car ceux qu'il a connus d'avance, il les a aussi prédestinés à être semblables à l'image de son fils, afin que son fils fût le premier-né entre plusieurs frères. Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés ; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés ;

Et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés. Que dirons-nous donc à l'égard de ces choses ? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? Lui, qui n'a point épargné son propre fils, mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous donnera-t-il pas aussi toutes choses avec lui ?

Qui accusera les élus de Dieu ? C'est Dieu qui justifie ! Qui les condamnera ? *Christ est mort ; bien plus, il est ressuscité, il est à la droite de Dieu, et il intercède pour nous !*

Qui nous séparera de l'amour de Christ ? Sera-ce la tribulation, ou l'angoisse, ou la persécution, ou la faim, ou la nudité, ou le péril, ou l'épée ? Selon qu'il est écrit :

C'est à cause de toi qu'on nous met à mort tout le jour, qu'on nous regarde comme des brebis destinées à la boucherie.

Mais dans toutes ces choses nous sommes plus que vainqueurs par celui qui nous a aimés. Car j'ai l'assurance que ni la mort ni la vie, ni les anges ni les dominations, ni les choses présentes ni les choses à venir, ni les puissances, ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu manifesté en Jésus-Christ notre Seigneur. » *[Romains 8 versets 28-39, Bible Louis Segond].*

Je fus fortifié de savoir que rien ne peut nous séparer de Dieu ! pas même les dominations – les forces du mal. Les versets qui suivent furent aussi déterminants pour moi : *« En vérité, en vérité, je vous le dis, leur répliqua Jésus, quiconque se livre au péché est esclave du péché.*

Or, l'esclave ne demeure pas toujours dans la maison ; le fils y demeure toujours. **Si donc le Fils vous affranchit, vous serez réellement libres. »** *[Jean 8 versets 34-36, Bible Louis Segond].*

Si le fils vous libère de l'esclavage dans lequel nous retenait le démon, nous serons vraiment libres.

A partir de là mes chaînes sont tombées en et par Jésus-Christ !

Pour le superstitieux les liens par lesquels le démon le retient, c'est la peur. Quand je reviens en arrière, et que j'analyse les premières années de ma vie qui ont été sous le joug de la superstition, je me rends compte que ce qui me motivait était le besoin de me préserver.

> *La peur était ma compagne, et je pratiquais ces rites, non par plaisir, mais bien pour être préservé. Je le répète, la superstition a pour fondement la peur, et cette dernière a pour père le diable.*

Nous voyons dans le texte de *[Hébreux 2 versets 9-16, Bible Louis]*, que le diable retient esclaves par la peur – surtout celle de la mort – ceux qui n'ont pas fait alliance avec Jésus-Chris.

Ce texte de l'*épître aux Hébreux*, nous présente ceux qui sont en Jésus-Christ comme libérés des emprises du démon. C'est en ayant saisi ces vérités que mes entraves se sont envolées.

Avec du recul, quand je me souviens de cette période de ma vie où je vivais dans une éternelle crainte, cherchant coûte que coûte à me préserver du démon, par divers moyens superstitieux, j'ai un grand sourire et ma pensée est :

> *Comme l'ignorance peut être esclavage ! C'est lorsque j'ai rencontré Christ que sa lumière m'a libéré.*

Néanmoins mon sourire n'est pas narquois, destiné à me moquer ni de mes souffrances passées, ni de ceux qui en sont encore là, mais me ramène à l'absurdité de certains rites que je pratiquais avec *"foi",* en vue d'être préservé, alors que ce sont ces mêmes choses qui me rendaient esclave.

Dans les parties qui suivent, nous découvrirons comment la superstition prend racine dans des croyances ancestrales ayant pour base la crainte des esprits du mal.

Nous étudierons si les réflexes quotidiens de protection, devenus machinaux par l'habitude, ont vraiment le pouvoir de nous protéger.

Vous qui me lisez, où en êtes-vous avec ces petits gestes censés porter bonheur ou conjurer le sort ?

- *En ce qui concerne l'échelle, si nécessité se fait, passez-vous en dessous ?*
- *Laissez-vous votre bible ouverte en guise de protection contre les forces maléfiques ?*
- *Craignez-vous de laisser le pain la partie bombée vers le bas ?*
- *Vous précipitez-vous pour enlever le couteau qui se retrouve avec sa lame vers le haut ?*
- *Etc.*

Dans ce chapitre, nous démystifierons ces petits gestes superstitieux du quotidien, devenus trop banals, et qui sont pourtant si oppressants.

> *La superstition sera mise à nue !*

L'objectif est de vous aider à acquérir les bases bibliques en vue de vous libérer des chaînes de peur que le démon tisse imperceptiblement autour de nous, par la superstition et dans des choses du quotidien.

3 Exemples de rites païens que la petite corne a repris à son compte

Pour commencer cette partie, je vous dirai que dans mon livre intitulé *« Inquisitiô (Qu'est-il advenu de la sainteté de la Parole de Dieu ?) »* au chapitre *« La réalité des œuvres de la petite corne devant régner durant des siècles »* j'ai établi bien des points de similitude entre la bête à sept têtes et dix cornes et l'Église catholique.

Comme cette bête apocalyptique sort de la mer *(les nations*), elle doit aussi pratiquer leurs préceptes. La progéniture sera toujours de la même nature que celle qui l'a enfantée.

Une truie ne donnera pas naissance à un cheval. Ainsi, il était donc important de scruter les bases doctrinales catholiques afin de comprendre sur quelles fondations elles reposent, celles du Seigneur ou les principes du peuple Romain où elle a vu le jour.

Nous veillerons donc à ce qu'il ne subsiste aucun doute sur le fait que l'Église catholique est bien cette bête à sept têtes et dix cornes qui sort de la mer. Je m'en vais dans ce chapitre vous fournir des lumières à ce propos, l'objectif étant que vous soyez au clair à ce sujet.

Pour commencer prenons connaissance de ce texte catholique *[2e Concile de Nicée (7e Œcuménique) 7877e session 24 septembre 23 octobre, 13 octobre 787. Définition concernant les saintes images] :*

« […] Avançant sur la voie royale et nous attachant à l'enseignement divinement inspiré de nos saint Pères et à la tradition de l'Église catholique, *dont nous reconnaissons qu'elle est celle de l'Esprit habitant en elle, nous décidons ceci, avec toute la précision et la justesse possibles :* **Comme pour la représentation de la précieuse et vivifiante croix, qu'on place les vénérables et saintes images, mosaïques ou œuvres faites de toute autre matière convenable, dans les saintes églises de Dieu, sur les objets ou vêtements sacrés, les murs et des tableaux, dans les maisons et les chemins ;**

L'image de notre Seigneur, Dieu et Sauveur Jésus Christ, celle de notre Dame sans tache, la sainte Mère de Dieu, celle des anges, dignes de notre respect, celle de tous les saints et justes.

En effet, plus on les voit, grâce à leur représentation par l'image, *plus en contemplant leurs images on est amené à se rappeler et à aimer les modèles originaux et à leur donner salutations et respectueuse vénération ;*

Non pas l'adoration véritable propre à notre foi, qui convient à la nature divine seule, mais comme on le fait pour **la représentation de la glorieuse et vivifiante croix, pour les saints évangiles et tous les autres objets sacrés ;**

Ainsi sont confirmés l'enseignement de nos saints Pères, la tradition de l'Église catholique [...] ; *ainsi nous nous attachons à Paul […].* **À la sainteté de nos Pères, tenant fermement les traditions que nous avons reçues […].**

Ceux qui osent penser ou enseigner autrement, ou à la suite des hérétiques maudits mépriser les traditions de l'Église et imaginer quelque nouveauté, ou rejeter l'un des objets consacrés offerts à l'Église, évangiles, représentations de la croix, tableau ou saintes reliques d'un martyr ;

Ou imaginer de tortueuses et fourbes manœuvres pour renverser quelque chose **dans les légitimes traditions de l'Église catholique ; […] Tous ceux-là […] de les exclure de la communion ».**

Ce texte catholique dévoile plusieurs choses, mais la plus importante est qu'il nous indique quelle est l'origine des rites et cérémonies que cette religion pratique. Pour bien le comprendre, reprenons des extraits qui nous renseignent en la matière :

« […] Avançant sur la voie royale et nous attachant à l'enseignement divinement inspiré de nos saint Pères et à la tradition de l'Église catholique […]. Ainsi sont confirmés l'enseignement de nos saints Pères, la tradition de l'Église catholique […]. La sainteté de nos Pères, tenant fermement les traditions que nous avons reçues […] ».

Ici, nous découvrons que les rites que l'Église catholique a institués, elle les a hérités des traditions de ses pères.

Il est à noter que ces mêmes traditions, dont les écrits des pères de la religion catholique, sont devenues leurs dogmes, que leurs prélats a décrétés supérieurs à la Parole de Dieu. Pour en savoir plus, voir mon livre intitulé *« La grâce annule-t-elle la loi »* au chapitre *« Nouveau visage de l'œuvre de la grande falsificatrice ».*

En lisant que l'Église catholique a choisi de pérenniser les traditions de ses pères, on pourrait croire que ce sont des enseignements des apôtres dont il est fait ici mention, *eh bien non !...*

Pour bien comprendre de quoi il en retourne, nous allons relever plusieurs de ceux que ce texte présente :

> *L'adoration de la croix et des saintes images de Jésus-Christ, celle de la sainte Mère de Dieu (donc Marie), celle des anges, celle de tous les saints et celle des justes. La tradition catholique est aussi de vénérer des objets tels que : la croix, les tableaux et les reliques des martyrs, ainsi que tous leurs autres objets sacrés.*

Pour savoir de façon certaine, si les pères (*catholiques*) qui sont cités dans ce texte et qui ont institué ces choses sont les apôtres, il convient de se rappeler que quand Corneille a voulu se prosterner devant Pierre pour l'adorer, ce dernier l'en a empêché *[Actes 10 versets 25-26]*.

Ce fut aussi le cas de l'apôtre Paul qui, dans *[Actes 14 versets 11-15],* refusa que les habitants de Lystre puissent les adorer Barnabas et lui. Ses disciples de Jésus furent très attristés de voir que la foule les avait déifiés et voulait les vénérer comme des *« dieux ».*

Donc, si nous y réfléchissons bien, de leur vivant, les Apôtres Pierre et Paul refusèrent d'être adorés ou vénérés, pourtant, des siècles après leurs morts, l'Église catholique décrète le contraire.

Il faut aussi noter que les anges, tels *« saint »* Michel ou l'ange Gabriel, sont eux aussi adorés, révérés ou vénérés par les catholiques. Pour s'en rendre compte, il suffit d'entrer dans une de leurs églises.

Alors que cette religion agit ainsi, dans *[Apocalypse 22 versets 8-9],* nous voyons que l'apôtre Jean voulut adorer l'ange, mais que ce dernier lui dit de ne point agir ainsi et l'exhorta à n'adorer que Dieu.

Ce faisant, nul ange du Seigneur, ne peut accepter que nous puissions l'adorer ; ainsi, la doctrine catholique appelant à agir de la sorte est antibiblique et des plus pernicieuses.

D'autant plus que le Seigneur nous interdit d'adorer, de vénérer ou de révérer un homme, un être vivant ou spirituel ou un objet *[Exode 20 versets 4-6]*.

Le peuple de Dieu ne doit s'attacher qu'à sa Parole et elle seule, ce qui nous interdit de fabriquer des statues et des images et de nous prosterner devant elles. Ainsi, le Seigneur ne peut donc pas agréer que nous puissions adorer les saints, les apôtres, les anges et encore moins que nous puissions porter un culte à leurs statues !

Dans *[Romains 1 versets 18-25],* ceux qui choisissent de glorifier les images des créatures – entre autres celles de l'homme mortel – au détriment du Créateur et de sa Sainte Parole, sont maudits.

Ceux qui ont mis en place l'adoration des images (*statues*) représentant, entre autres, un être humain, sont présentés ici comme étant des gens dont les cœurs sont plongés dans les ténèbres.

Voulant établir leur gloire au détriment de celle du Seigneur, ils ont changé la vérité en mensonge, pour pouvoir glorifier l'homme mortel au détriment du Dieu éternel. C'est exactement ce qui est arrivé à l'Église catholique. Voir chapitre intitulé *« La réalité des œuvres de la petite corne devant régner durant des siècles »*.

Maintenant que nous avons établi que la base de foi de cette religion n'est pas ancrée dans la Parole de Dieu, nous pouvons dès lors mener une étude pour voir si ces doctrines sont basées sur les rites de la religion païenne que pratiquaient les Romains.

Pour commencer, je vous dirai que généralement, l'être humain a besoin d'être rassuré et se sentir protégé, particulièrement face aux diverses intempéries de la vie.

De leur côté, les Romains trouvaient leur équilibre et leur besoin de protection dans leurs superstitions et leurs *« dieux »*. Ces besoins primaires, les premiers chrétiens, quant à eux, les puisaient dans la Parole de Dieu, et ils refusaient d'adorer les *« dieux »* des Romains.

La résultante était que généralement, ils devaient payer de leur vie leur foi. Voici ce que nous pouvons lire à ce propos *[Extrait de l'Apologie du Christianisme de Tertullien écrite en l'an 197 après J-C ; chapitre XXVIII] :* **« Mais, de forcer des hommes libres à sacrifier malgré eux paraîtrait sans doute injuste "car ailleurs on prescrit la bonne volonté pour offrir un sacrifice" ;**

Et assurément on trouverait déraisonnable qu'un homme fut contraint par un autre homme d'honorer les dieux, alors qu'il devrait, par intérêt, les apaiser de lui-même.

En effet, cet homme n'aurait plus le droit de dire au nom de sa liberté : "Je ne veux pas, moi, que Jupiter me soit propice !

De quoi te mêles-tu ? Que Janus irrité me tourne celui de ses deux visages qu'il voudra ! Qu'as-tu à, faire avec moi ?"

Aussi, ce sont, à coup sûr, les mêmes esprits pervers qui vous ont dressés à nous forcer de sacrifier pour le salut de l'empereur, et la nécessité de nous y forcer vous est imposée, aussi bien qu'à nous l'obligation de risquer notre vie ».

Ici, Tertullien présente les souffrances des chrétiens, dont il faisait partie, et auxquels les Romains contraignaient à adorer leurs *« dieux païens ».*

Le fait, pour les chrétiens, de refuser, avait pour résultante la mort. Pour résumer toutes les souffrances que les Romains faisaient subir aux chrétiens, voici ce que déclara Tertullien *[Extrait de l'Apologie du Christianisme de Tertullien écrite en l'an 197 après J-C ; chapitre L] :*

« Mais elles ne servent à rien, vos cruautés les plus raffinées. Elles sont plutôt un attrait pour notre secte. Nous devenons plus nombreux, chaque fois que vous nous moissonnez : **le sang des chrétiens est une semence ».**

Il est important de noter que ce que nous venons de voir, ne se passe pas du temps des disciples de Jésus, mais a été écrit en *l'an 197.*

Ce faisant, jusque-là, la chrétienté ne s'était pas encore pervertie. Maintenant, revenons aux Romains et à leurs cultes idolâtres.

Pour vous en parler, je vous dirai que bien que très barbares, étant donné leur amour du sang qu'ils prenaient plaisir à voir verser en famille en allant à l'amphithéâtre, ils étaient un peuple qui craignait les *« dieux ».*

Le culte qu'ils leur portaient s'avérait toujours superstitieux, et l'image des divinités à vénérer était à elle seule gage de protection pour eux. Ce faisant, avant d'agir, ils consultaient les augures, les auspices, afin de s'assurer les faveurs de leurs *« dieux ».*

Le texte *[Apologie du Christianisme de Tertullien (197 après J-C) ; chapitre XXXV]* nous présente cette réalité :

« Ils s'acquittent des mêmes devoirs envers l'empereur, ceux-là encore qui consultent les astrologues, les auspices, les augures, les magiciens sur la vie des Césars !

Ce sont là des sciences inventées par les anges rebelles et interdites par Dieu, **auxquelles les chrétiens ne recourent même pas,** *quand il s'agit de leurs propres intérêts […].*

C'est avec des intentions différentes qu'on consulte l'avenir sur ses proches ou sur ses maîtres ; autre est la curiosité d'un parent inquiet, autre celle de l'esclave qui craint ».

Il est à noter que dans ce texte, *Tertullien* s'adressait au peuple romain. Ainsi, nous découvrons que la recherche de la protection, qu'ils pensaient que les *« dieux »* pouvaient leur porter, était vitale pour eux. C'est pour cette raison, qu'ils ne faisaient rien sans avoir consulté au préalable oracles, auspices ou astrologues.

Ils recherchaient par ces biais à connaître l'avenir. Ils étaient toujours en quête de l'approbation et de la bénédiction des *« dieux ».*

De ce fait, le peuple romain était très révérencieux vis-à-vis de ses *« dieux ».* Néanmoins, le culte qu'il leur portait était plus basé sur la forme que sur le fond. Ceci *[Extrait de l'Apologie du Christianisme de Tertullien (l'an 197 après J-C) ; chapitre XIV]* présente cette réalité :

« J'ai envie de passer aussi en revue vos rites. Je ne parle pas de ce que vous faites dans vos sacrifices : **vous n'immolez que des bêtes à demi mortes, pourries et galeuses ;**

Des victimes grasses et saines, vous ne découpez que les morceaux de rebut, c'est-à-dire les têtes et les pieds, choses que, chez vous, vous auriez destinées aux esclaves et aux chiens ;

De la dîme d'Hercule, vous ne placez pas même le tiers sur son autel. *Je louerai plutôt le bon sens que vous montrez en sauvant au moins une partie de ce qui est perdu. »*

Voici un bon complément *[Extrait de l'Apologie du Christianisme de Tertullien écrite en l'an 197 après J-C ; chapitre XIII] : « "Mais, dit-on, pour nous ce sont des dieux".*

Comment se fait-il, d'autre part, qu'on vous trouve impies, sacrilèges, irrespectueux envers vos dieux ? Que vous négligiez ces dieux dont vous affirmez l'existence, que vous détruisiez ces dieux que vous craigniez, que vous vous moquiez de ces dieux dont vous vous constituez même les vengeurs ?

[…] Le sort de chaque dieu dépendait du jugement du sénat. Un dieu n'était pas dieu […] ».

Les Romains pratiquaient des sacrifices afin de contenter leurs *« dieux »,* mais l'objectif était de faire le geste tout en ne subissant qu'au minimum la valeur pécuniaire qui y était attachée.

Ils s'arrangeaient pour que les sacrifices offerts à leurs *« dieux »* soient des bêtes galeuses ou presque mortes de maladie. On peut noter que, quand les animaux étaient en bonne santé, ils ne donnaient que les parties les moins nobles, telles que la tête, les pieds ou les rebuts.

Ils s'arrangeaient aussi pour que le sacrifice puisse ne pas représenter le tiers de la victime sacrificielle. En outre les *« dieux »* pouvaient perdre leurs titres au bon vouloir des politiciens.

Ainsi, les Romains ne portaient pas un culte à leurs *« dieux »* parce qu'ils les aimaient, mais en raison de la crainte qu'ils avaient de ne point être protégés ou agréés par eux.

Ces cultes étaient certes empreints de révérences, mais exempts d'amour pour leurs *« dieux »,* car il n'était pas question de se ruiner.

> *Il est à noter que les pratiques des augures et des auspices n'étaient pas l'apanage que des riches. Tous, du noble à l'esclave, se soumettaient à ces traditions.*
>
> *Il faut souligner que la proximité des « dieux » romains avec les êtres humains était une doctrine qui leur tenait à cœur.*

Ainsi, nous avons déjà vu que leur mythologie présentait les *« dieux »* Saturne et Jupiter comme ayant été des hommes.

Le texte *[Extrait de l'Apologie du Christianisme de Tertullien écrite en l'an 197 après J-C ; chapitre XIII]* montre aussi les *« dieux »* des Romains comme étant issus des hommes et des femmes de toutes origines ou classes sociales : **« […] Mais quand c'est une Larentine, une courtisane "encore si c'était Laïs ou Phryné !"**

Que vous adorez parmi les Junons, les Cérès et les Dianes ; quand c'est Simon le magicien à qui vous dédiez une statue avec cette inscription :

"Au dieu saint" ; quand c'est je ne sais quel favori, sorti des écoles d'esclaves de la cour, que vous faites entrer dans le conseil des dieux, *alors vos anciens dieux, bien qu'ils ne vaillent pas mieux, regarderont comme un affront de votre part que vous ayez permis à d'autres ce que l'antiquité leur avait réservé à eux seuls ! »*

Complétons avec ce texte *[Extrait de l'Apologie du Christianisme de Tertullien écrite en l'an 197 après J-C ; chapitre XI]* des plus parlants :

« Mais, n'osant pas nier que ces dieux étaient des hommes, vous avez pris le parti d'affirmer qu'ils sont devenus dieux après leur mort. *Examinons donc les causes qui ont amené cette apothéose […].* **Tout d'abord, il faut que vous admettiez l'existence d'un dieu suprême, en quelque sorte propriétaire de la divinité, lequel a pu changer les hommes en dieux.**

En effet, vos dieux n'auraient pu s'attribuer eux-mêmes la divinité qu'ils n'avaient pas, et nul autre n'aurait pu la fournir à ceux qui ne l'avaient pas, s'il ne la possédait pas personnellement. *Si, au contraire, il n'existait personne qui eût pu les faire dieux, c'est en vain que vous prétendez que vos dieux sont devenus dieux, car vous supprimez leur auteur.*

Assurément, s'ils avaient pu se faire dieux par eux-mêmes, jamais ils n'auraient revêtu la condition humaine ayant le pouvoir d'en prendre une meilleure. *[…] S'il existe donc un être qui peut faire des dieux, je reviens à l'examen des raisons qu'il avait de changer des hommes en dieux ; et je n'en vois aucune […].*

La divinité est un encouragement accordé pour récompenser les services rendus. Et vous nous accordez ensuite, je suppose, que ce dieu, faiseur de dieux, se distingue surtout par sa justice, n'ayant pas dispensé une pareille récompense au hasard ni sans qu'on la mérite, ni avec prodigalité. »

Ce texte *[Extrait de l'Apologie du Christianisme de Tertullien écrite en l'an 197 après J-C ; chapitre X]* nous renseigne aussi :

« […] Les hommes menaient une vie si grossière, que l'apparition de n'importe quel homme inconnu les frappait à l'égal d'une apparition divine, puis qu'aujourd'hui, **devenus civilisés, ils consacrent et mettent au nombre des dieux des hommes dont ils ont attesté la mort en les enterrant, au milieu du deuil public, quelques jours auparavant. »**

Les Romains pensaient qu'un être humain, tout en étant mortel, pouvait devenir un *« dieu ».* Concrètement, ils croyaient qu'il existait un *« dieu »* suprême, très miséricordieux, qui accordait la grâce de devenir des *« dieux »* à certaines catégories de citoyens romains. Ceux ainsi élus devenaient des *« dieux »* après leurs morts.

Il est à noter que pour être déifié, il suffisait qu'une personne ne soit morte que depuis quelques jours. Néanmoins, cet honneur n'était pas accordé à n'importe qui. Le titre de *« dieu »* était octroyé, pour une conduite héroïque ou des plus exemplaires, aux hommes d'exception comme récompense pour services rendus à la nation.

Généralement, les grands hommes, les politiciens ou les militaires, obtenaient ce statut après leur mort. La bravoure était aussi l'une des clefs qui permettaient de devenir un *« dieu »* ; ainsi une fois décédés, les anciens esclaves, qui furent vaillants, pouvaient le devenir.

Il existait, aussi un autre type de personnes qui, sans appartenir à la noblesse et/ou sans avoir fait preuve de vaillance, pouvaient, elles aussi, devenir des *« déesses »* : *ce sont les courtisanes – prostituées de luxe –. Ces femmes étant les maîtresses des nobles Romains, pouvaient, elles aussi, accéder à ce statut après leur mort.*

La colonne vertébrale de cette croyance reposait sur le fait que c'était par l'effet de la bonté de ce *« dieu »* suprême que des êtres humains pouvaient devenir des *« dieux »* après leur mort.

Ainsi, ce n'était pas la classe sociale qui permettait de devenir un *« dieu »,* mais la complaisance de ce *« dieu »* suprême. Une exception était toutefois faite pour l'empereur ou pour certains hauts dignitaires, qui étaient considérés de leur vivant comme étant des *« dieux »* et étaient adorés comme tels. Voici un exemple *[Extrait de l'Apologie du Christianisme de Tertullien écrite en l'an 197 après J-C ; chapitre XIII] :*

« Mais il est naturel que vous accordiez aux empereurs défunts les honneurs de la divinité, puisque vous les leur rendez déjà pendant leur vie.

Vos dieux vous en seront reconnaissants, que dis-je ? Ils se féliciteront de voir leurs maîtres devenir leurs égaux […] ».

Complétons avec cet autre texte : **« Le jour fixé, Hérode, habillé de sa tenue royale, était assis sur son trône et leur adressait publiquement un discours. Le peuple s'écria : « C'est la voix d'un dieu et non d'un être humain ! »**

Un ange du Seigneur le frappa immédiatement parce qu'il n'avait pas donné gloire à Dieu. Il mourut rongé par des vers. » [Actes 12 versets 21-23, Bible Segond 21].

Nous retrouvons ici la base de cette coutume romaine, nous voyons comment Hérode – qui rappelons-le, était Romain – avait accepté d'être élevé au niveau du *« dieu »* par ceux qui l'écoutaient.

Néanmoins, la leçon la plus importante de ce texte est que la Toute-Puissance appartient à l'Éternel Dieu, et à Lui seul.

Ayant accepté d'être déifié, Hérode blasphéma et fut frappé mortellement, à cause de cela, par un ange du Seigneur.

Hormis les morts qui avaient été élevés au niveau de *« dieux »,* les Romains vénéraient aussi leurs autres défunts. Voici ce qu'ils pratiquaient en la matière *[Apologie du Christianisme de Tertullien écrite en l'an 197 après J-C ; chapitre XIII] :*

« Pour honorer vos dieux, que faites-vous donc que vous ne fassiez aussi pour honorer vos morts ?

Vous leur élevez des temples tout comme aux morts, des autels tout comme aux morts. Même attitude et mêmes insignes dans les statues des uns et des autres : le mort, devenu dieu, garde son âge, sa profession, son occupation.

Quelle différence y a-t-il entre le banquet de Jupiter et le repas funèbre, entre le vase à sacrifice et le vase à libations funèbres […] ».

Ce texte présente la différence qui existait entre ceux qui avaient été reconnus comme étant des *« dieux »* après leur mort et ceux qui n'avaient pas cet insigne honneur.

Dans ce que nous venons de lire, il est intéressant de noter que le même type de vénération qui était porté aux *« dieux »* l'était aussi pour les morts.

L'attachement à l'esprit des morts s'avérait si grand chez les Romains que même ceux qui n'avaient pas eu l'insigne honneur de devenir des *« dieux »* étaient aussi adorés.

Ainsi, ils érigeaient des autels et des statues aussi bien pour les *« dieux »* que pour leurs morts et tous deux étaient vénérés. Nous reviendrons, tout à l'heure sur la portée de cette vénération portée aux morts, en découvrant des rites qui leur sont offerts comme celui des lumières et leurs encensements.

Pour l'heure, revenons au culte que les Romains portaient au statut de leurs morts et de leurs *« dieux »*. Nous l'avons vu, ils étaient très attachés au caractère visuel de leur culte idolâtre, qui se matérialisait par l'édification des statues de leurs *« dieux »* et de leurs morts.

Ainsi, afin d'avoir une représentation matérielle de ce Dieu suprême que révéraient les chrétiens et de ces saints pour pouvoir les adorer, les Romains qui avaient rejoint la chrétienté ont fait en sorte d'avoir des supports visibles. Pour ce faire, des décrets furent promulgués par l'Église catholique afin de légaliser l'adoration des statues et des idoles.

Le texte catholique *[Quatrième Concile de Constantinople tenus au environ des années 869-870]* présente ces faits : **« Nous décrétons que l'image sacrée de notre Seigneur Jésus Christ, le Rédempteur et Sauveur de tous les peuples, doit être vénérée avec honneur égal à celui donné à l'ouvrage des Saints Évangiles.**

Car, de même que par les mots écrits qui sont contenus dans le livre, nous serons tous d'obtenir le salut, donc grâce à l'influence que les couleurs dans la peinture d'exercice de l'imagination, tout à la fois sage et simple, tirer avantage de ce qui est devant eux, car que la parole enseigne et met en scène grâce à des syllabes, il en va de peinture au moyen de couleurs.

C'est seulement à droite, puis, en conformité avec la vraie raison et la tradition très ancienne, que les icônes doivent être honorées et vénérées d'une manière dérivée cause de l'honneur qui est donné à leurs archétypes, et il devrait être égal à celle donnée au livre sacré des saints Évangiles et la représentation de la croix précieuse. [...]

Moïse, le porte-parole divin, déclare clairement dans sa loi que ce qui est droit devrait également être à juste titre, exécuté, car une bonne action n'est bonne que s'il est effectuée en conformité avec la raison.

Donc, il est vraiment bon et très avantageux pour peindre des images saintes et vénérables comme aussi d'enseigner aux autres disciplines de la sagesse divine et humaine […].

Quiconque, donc, doit être trouvé, après ces directives est le nôtre, méprisant l'un des articles ou des décrets qui ont été promulgués par ces papes, doit être dépouillé de sa dignité et son rang, s'il est un prêtre ou un religieux, un moine ou laïc personne, de quelque dignité, doit être excommunié […] ».

C'est ainsi que l'adoration idolâtre des défunts personnages illustres a pu, sous couvert de l'Église catholique, venir tel un virus, infecter la chrétienté et la ramener vers le bas, vers ces passions viles que pratiquaient les païens.

Néanmoins, comme le culte chrétien était beaucoup plus strict que ceux sans vie que portaient les Romains à leurs *« dieux »,* dans un premier temps, ce furent des icônes – images peintes de Jésus-Christ – que l'Église catholique naissante accepta.

Il en fut de même pour ceux de la *« vierge » Marie, des apôtres, des saints, des anges, des martyrs etc.* Cette réalité, nous la découvrirons tout à l'heure. Sinon, nous avons vu que quiconque refusait de les adorer était excommunié et perdait son titre et ses biens. Et nous savons qu'il perdait aussi la vie.

Pour poursuivre, je vous dirai qu'à cette époque, il restait encore un peu de décence et de retenue à l'Église catholique, car son culte idolâtre, était établi par le biais d'images (*icônes*).

Mais avec le temps, ayant placé son dogme au-dessus de la Parole de Dieu, forte de cette suprématie qu'elle s'est auto-octroyée, elle a fini par présenter au monde son vrai visage d'idolâtre.

Ainsi, en ce siècle, il suffit d'entrer dans une église catholique pour s'en rendre compte, car, les statues d*e Jésus, de Marie, de Joseph, des apôtres, des anges, des saints etc.* sont vénérées et illuminées.

L'on vient afin de leur porter culte et prières. Aussi, avec le temps, l'Église catholique a fini par totalement endosser toutes les modalités du rite romain païen attaché aux idoles.

C'est ainsi que le culte des Romains les amenant à déifier leurs morts célèbres ou qui avaient de leur vivant fait preuve de mérites est devenu une des coutumes centrales de l'Église catholique.

Le texte *[Quatrième Concile de Constantinople tenus au environ des années 869 à 870]* nous renseigne :

« [...] Si quelqu'un n'a alors pas vénéré l'icône du Christ, *le sauveur, ne le laissez pas voir son visage quand il viendra dans la gloire de son père pour être glorifié et de glorifier ses saints », mais qu'il soit coupé de sa communion et sa splendeur ;*

De même l'image de Marie, son immaculée mère et la mère de Dieu, nous aussi peindre les icônes des saints anges, comme l'Écriture divine les dépeint dans les mots, nous honorons et vénérons aussi ceux des apôtres de grande renommée, les prophètes, les martyrs et les saints hommes, ainsi que ceux de tous les saints.

Que ceux qui ne sont pas si disposés soit anathème […] ».

Nous retrouvons ici la même base du culte que les Romains portaient à leurs hommes illustres qu'ils adoraient après leur mort. C'est ainsi que l'Église catholique a institué la vénération des morts.

C'est pour garder cette tradition de la coutume romaine païenne, consistant à élever après leur mort les hommes éminents au titre de divinités, que cette religion a institué le rite de **la canonisation.**

La seule variante était que ceux qui sont élevés après leur mort ne portent plus aujourd'hui le nom de **« dieux »** mais de **« saints ».**

> *En outre, à l'instar de l'empereur, le chef suprême de l'Église catholique, le pape, a reçu de ses sujets les attributs de Dieu, et est présenté par eux comme étant l'être le plus puissant de l'Univers.*

Pour le découvrir, voir mon livre intitulé *« La grâce annule-t-elle la loi »* au chapitre *« Nouveau visage de l'œuvre de la grande falsificatrice ».* Sinon, tout comme les Romains avaient institué que les hommes illustres devenaient des *« dieux »* et ce faisant, ils leur adressaient des prières afin d'obtenir du secours, le dogme catholique a aussi institué une telle doctrine.

Voici ce que nous pouvons lire à ce sujet *[(service catholique des funéraille, partie Prière à la sainte vierge. Tiré du site : https://s-c-f.org/] :*

« Comme nous, tu as attendu ton fils avec tout ton amour de mère et tu t'es donné tout à lui. Comme nous, ton cœur s'est déchiré lorsque tu as vu ton fils mourir. Oh ! **Marie, notre Mère du ciel nous te confions (prénom du défunt) […].**

Oh Marie, notre Mère du ciel tu connais notre chagrin. Viens sécher nos larmes, sois à nos côtés, protège-nous et donne nous force et courage. »

Complétons avec ceci *[Prières à Saint Antoine de Padoue Tiré du site : http://site-catholique.fr] :* **« Grand Saint Antoine,** *je vous félicite de toutes les prérogatives dont Dieu vous a favorisé entre tous les Saints.* **La mort est désarmée par votre puissance, [...] ô saint Antoine, puissant intercesseur, par toutes ces grâces que le Ciel vous a faites, je vous supplie de prendre un soin éternel de mon âme, de mon corps, de mes affaires et de ma vie toute entière, assuré que rien au monde ne pourra me nuire, tant que je serai sous la conduite et la sauvegarde d'un tel Patron et Protecteur.**

Recommandez mes besoins, et présentez mes misères au héros des miséricordes, au Dieu de toute consolation afin que par vos mérites, il daigne me fortifier dans son service, *me consoler dans mes afflictions, me délivrer de mes maux, ou tout au moins me donner la force de les supporter […].*

A ces faveurs, joignez-en une autre, qui est de me tenir ferme dans la possession des vrais biens intérieurs et cachés ;

En sorte qu'aucune force ennemie ne me les fasse perdre et ne me sépare de mon Dieu [...] ».

Dans le premier texte, on retrouve une prière catholique à Marie et destinée à ce qu'elle puisse recevoir l'âme d'un mort.

En outre, cette prière à Marie est aussi à destination des vivants ; ici, on lui prête la capacité de consoler, de protéger, de donner des forces et du courage aux membres de la famille qui sont endeuillés.

Dans le deuxième texte catholique, nous voyons que les fidèles sont exhortés à aller dans les lieux où se trouvent les *« saints »* afin d'avoir leur soutien, leur soutien et leurs intercessions auprès du Seigneur.

J'aimerais vous faire partager une petite anecdote :

> *Avez-vous remarqué ce que clame l'Église catholique concernant saint Antoine ?*
>
> *Pour être plus explicite, relisons ceci : « [...] La mort est désarmée par votre puissance […] ». Je trouve cette phrase des plus présomptueuses, car il est censé être le vainqueur devant lequel la mort est désarmée ; pourtant, il est mort.*
>
> *Ici, c'est la gloire qui revient à Jésus-Christ et à lui seul que le dogme catholique attribue à un homme mortel. C'est par sa mort que Christ a désarmé et vaincu la mort [1 Corinthiens 15 versets 54-57], [Apocalypse 1 versets 1 et 18].*

Sinon, alors que la religion catholique appelle à adorer *les saints, les martyrs, Marie, les apôtres etc.,* donc des morts, et à leur adresser des prières afin d'obtenir des grâces, la Parole de Dieu de son côté nous donne, à ce propos, des enseignements diamétralement opposés.

> *Dans sa Parole, le Seigneur nous apprend que celui qui est mort n'a plus de souvenirs et se retrouve dans le néant ou le non-être. Ainsi sa conscience, ses souvenirs, sa pensée, ses sentiments, ses œuvres ne sont plus, et surtout, il ne peut plus avoir d'interactions avec les vivants.*

Pour approfondir cette étude sur le non-sens de la doctrine catholique présentant Marie la mère de Jésus, ou les saints (*donc des morts*) qui intercéderaient pour les vivants, lisez le chapitre intitulé *« Origine, raison d'être et finalité du culte de l'immortalité de l'âme »*.

Vous découvrirez aussi dans mon livre intitulé *« Nise : vivre mieux ses rêves et ses visions, Bible en main (tome 2) »* au chapitre *« L'œuvre de nécromancie de l'impudique corruptrice »* que le Seigneur interdit de continuer à vénérer ces serviteurs illustres qui sont déjà décédés.

Un complément d'information à ce propos vous est aussi présenté dans ce livre que vous avez en main au chapitre intitulé *« Une icône déifiée malgré elle »*.

3.1 Origine et raison d'être de la déification des objets

Pour débuter cette partie, je vous dirai que l'Église catholique a aussi adopté le culte que les Romains portaient aux reliques de leurs morts devenus des *« dieux »*. Découvrons dans un premier temps, ce que les Romains professaient dans ce texte *[Apologie du Christianisme de Tertullien écrite en l'an 197 après J-C ; chapitre XIII] :*

« Les dieux domestiques, que vous appelez Lares, vous les soumettez, en effet, à l'autorité domestique : vous les engagez, vous les vendez, vous les changez, faisant parfois une marmite d'un Saturne, une écumoire d'une Minerve, à mesure qu'ils se sont usés ou cassés par les hommages mêmes qu'ils ont longtemps reçus, ou quand le maître a senti que la nécessité domestique était plus sainte qu'eux. Quant à vos dieux publics, vous les outragez de même avec l'autorité du droit public :

Dans la salle d'enchère, ils sont déclarés tributaires. On se rend au Capitole, comme au marché aux légumes ; de part et d'autre, on entend la voix du crieur, une pique est plantée en terre, et le questeur prend note : la divinité est adjugée au plus offrant ! *[...] Plus les dieux paient de tributs, plus ils sont saints ;* **ou plutôt, plus ils sont saints, plus ils paient de tributs.**

Leur majesté devient l'objet d'un trafic infâme ; la religion fait le tour des cabarets en mendiant. Vous exigez qu'on paie, tant pour entrer dans l'enceinte sacrée, tant pour avoir accès à l'autel du sacrifice ; on ne peut pas connaître les dieux pour rien, ils sont à vendre ».

Comme vous pouvez le constater, les Romains ne se contentaient pas d'idolâtrer leurs *« dieux »* mais ils portaient aussi un culte aux objets, donc les reliques, qui leur avaient appartenu. Avoir un tel objet était un symbole de félicité, donc il se vendait souvent au prix fort.

Un commerce colossal était institué autour des reliques : *elles étaient vendues pour les plus prestigieuses dans des salles de ventes, d'autres de moindre valeur l'étaient par des vendeurs à la sauvette.*

Ce qui donnait à un *« dieu »,* ou aux reliques qui lui avaient appartenu, de la valeur, était le prix qu'elles avaient coûté :

Plus elles étaient chères et plus grande était leur Sainteté.

Cette base qu'avait instituée la religion romaine, et qui consistait à la vénération des reliques des *« dieux » païens* qui étaient, nous l'avons vu le plus souvent d'illustres défunts, l'Église catholique l'a réadaptée et elle est devenue sa coutume demandant l'adoration des reliques de *Jésus,* de *Marie,* des *saints,* des *martyrs etc*. Le texte *[Petit rappel historique et théologique au sujet de la vénération des reliques. Tiré du site : https://eglise.catholique.fr]* nous renseigne :

« Celui qui est affectionné pour quelqu'un vénère aussi les choses que cette personne a laissées d'elle-même après sa mort » *dit simplement saint Thomas d'Aquin […].*

Au IVème siècle le prêtre toulousain Vigilance en vint même à le condamner comme une idolâtrie. *Saint Jérôme (420) écrivit alors un cinglant Contra Vigilantius, où il explique que nous honorons les reliques des martyrs afin d'adorer celui dont ils ont été les martyrs.*

Tous les Pères de l'Église appuient de leur autorité et éclairent de leur science un culte si estimable. *En orient saint Jean Chrysostome (407) s'en fait le chantre inspiré* **[...] venez au tombeau des martyrs, prosternez-vous humblement devant leurs sacrés ossements, baisez dévotement la châsse qui les renferme.**

[...] En Occident, saint Augustin (430) encourage la vénération du corps des fidèles « qui ont servi d'instrument et d'organe au Saint-Esprit pour toutes sortes de bonnes œuvres ».

[...] L'accès à Jérusalem était impossible mais à Paris on pouvait vénérer la couronne d'épines dans la Sainte-Chapelle, à Bruges quelques gouttes du précieux Sang etc… […].

Saint Thomas d'Aquin consacre un article de la Somme à justifier la vénération des reliques. Il en donne trois motifs :

L'affection qui nous lie aux saints, amis de Dieu et nos intercesseurs auprès de Lui, nous porte à vénérer tout ce qui reste d'eux, vêtements, objets etc. On doit vénérer principalement le corps des saints qui ont été les temples et les organes de l'Esprit Saint […].

Le Concile de Trente sanctionnera de son autorité cet enseignement. [...] Le Concile Vatican II rappelle que « selon la Tradition, les saints sont l'objet d'un culte dans l'Église, et l'on y vénère leurs reliques authentiques et leurs images. »

[...] Si l'Église ne promeut plus le culte des reliques […].

Des ventes aux enchères d'objets ayant appartenu à des personnalités font périodiquement la une de l'actualité.

C'est ainsi ; tout domaine abandonné par l'Église est immédiatement récupéré commercialement […] ».

Avant tout, je tiens à préciser que ce texte ne date pas du Moyen Âge mais je l'ai pris le *21 décembre 2020*, sur un site catholique ; il est donc des plus actuels.

Ce texte nous en apprend beaucoup sur le culte que l'Église catholique a institué au travers des siècles autour des reliques.

Nous découvrons ici qu'elles sont vendues, comme l'étaient celles des hommes illustres que chérissaient les Romains.

> *L'histoire nous présente la vente des reliques comme ayant été un marché des plus florissants que tenaient les prélats catholiques. Pour découvrir cette réalité, je vous invite à lire le chapitre intitulé « Origine, raison d'être et finalité du culte de l'immortalité de l'âme ».*

C'est ainsi que cette religion a aussi intégré dans son dogme le culte des reliques des hommes illustres que pratiquaient les adeptes de la religion romaine païenne.

Bien que selon ce texte, cette religion ne continue pas à promouvoir la vente des reliques – à cause des dérives qui font qu'en ce jour, ce commerce est corrompu par des gens encore plus sans scrupules que les prélats catholiques – elle ne rejette pas pour autant ce culte.

Ainsi, reprenons un extrait de ce texte qui présente cette réalité :

> **« Le Concile Vatican II rappelle que "selon la Tradition, les saints sont l'objet d'un culte dans l'Église, et l'on y vénère leurs reliques authentiques et leurs images". »**

Il est important de ne pas oublier, que l*e Concile Vatican II*, est un de nos textes contemporains. Pourtant, ici, l'Église catholique réaffirme la validité de la vénération des reliques, qui fait partie de sa tradition.

Ce faisant, cette tradition, nous l'avons exposée, elle l'a héritée de la religion romaine païenne et elle continue à être au centre du culte catholique.

Nous avons aussi vu que des voix se sont élevées au sein de l'Église catholique, comme celui du *prêtre toulousain Vigilance* mais il fut réduit au silence. Hormis tout cela, il y a un autre point de ce texte catholique que je tiens à mettre en exergue :

> *C'est celui présentant le dénommé « saint » Augustin, comme ayant été l'un des fers de lance de la vénération des reliques et des corps des saints. Ha là là... ce saint Augustin...*

Ce texte que nous venons de voir, nous présente que c'est lui qui a permis que l'adoration des reliques des saints puisse trouver une pérennité dans le dogme catholique. Mon ressenti est que dès qu'il y avait un mauvais coup à mettre en place et qui consistait à falsifier ou souiller la Parole de Dieu, ledit *saint Augustin* y était associé.

Ainsi selon moi, le diable a eu bien des serviteurs qui ont, au travers des siècles, porté la robe de la sainteté, mais aucun ne lui a ouvert des portes comme le fit ce prélat catholique.

Il est important de noter que ces écrits sont la colonne vertébrale du dogme catholique ; ce faisant, il a mis son sel dans tous les domaines de leur foi. Pour le découvrir, je vous invite à lire mon livre intitulé *« La grâce annule-t-elle la loi »* au chapitre *« Nouveau visage de l'œuvre de la grande falsificatrice ».*

Nous avons vu que l'Église catholique a déclaré ne plus faire la promotion des reliques et cela, bien qu'elle reconnaisse la validité de celles qui lui appartiennent. Ce qui pour moi a permis une telle chose est qu'un meilleur filon en matière de reliques a été mis en place par cette religion. Pour le découvrir lisons ce qui suit *[Encyclique "Haurietis aquas", 15 mai 1956, la vénération du Cœur de Jésus] :*

« (On sait que) la raison pour laquelle l'Église accorde un culte de latrie au Cœur du divin Rédempteur […] *est double.*

La première, qui se rapporte également aux autres membres saints du corps de Jésus Christ, repose sur ce principe par lequel **nous savons que son Cœur, en tant que la plus noble part de sa nature humaine,** *est uni hypostatiquement à la personne du Verbe divin ;*

Et c'est pourquoi on doit lui attribuer le même culte d'adoration dont l'Église honore la personne même du Fils de Dieu incarné […].

"Il y a dans le Sacré-cœur […] le symbole et l'image expresse de l'amour infini de Jésus Christ, amour qui nous pousse à nous aimer les uns les autres" […] ».

Complétons avec ce texte *[Encyclique "Annum sacrum", 25 mai 1899 ; le pouvoir royal du Christ, Le très saint Cœur de Jésus, objet de vénération] :*

« Puisque sont donnés dans le très saint Cœur de Jésus le symbole et l'image expresse de l'amour infini de Jésus Christ qui nous pousse à nous aimer les uns les autres, il est donc naturel de se consacrer à son Cœur très auguste ;

Ce qui cependant n'est rien d'autre que de se donner et se lier au Christ, **car tout honneur, tout hommage et toute piété qui sont accordés au Cœur divin, s'adressent en réalité au Christ lui-même […]. Le droit des fidèles de vénérer les images des saints :**

Il Nous a été rapporté […] que tu aurais brisé des images des saints, en avançant cette excuse qu'elles ne doivent pas être adorées.

Nous louons pleinement, certes, que tu aies interdit qu'elles soient adorées ; mais nous blâmons que tu les aies brisées […].

Une chose en effet est d'adorer une image, autre chose est d'apprendre, par ce que l'image raconte, ce qui doit être adoré.

Car ce que sont les Écritures pour ceux qui savent lire, cela l'image le réalise pour les simples qui la regardent, puisque les ignorants voient en effet ce à quoi ils doivent s'attacher, et qu'y lisent ceux qui ne connaissent pas les lettres ;

C'est pourquoi, pour les peuples principalement, l'image tient la place de la lecture […].

Si quelqu'un veut faire des images, ne l'interdis aucunement ; mais adorer les images, évite-le de toutes les manières […] ».

En raison de ce que Jésus a fait par amour pour nous, l'adoration de son cœur, si aimant peut, à tort, toucher bien plus rapidement que l'adoration portée à sa statue ou à celle de Marie ou des saints etc.

Cela peut nous pousser à croire qu'il est tout à fait normal d'adorer son cœur qui nous a aimés, qui nous aime tant et nous aimera toujours.

Il est intéressant de noter que ce culte appelle à adorer le cœur de Jésus afin que par lui, nous puissions-nous aimer les uns les autres.

En outre, il est dit dans ce texte qu'en honorant le cœur de Christ, c'est lui que l'on honore et c'est une façon de l'aimer.

Il est vrai que cet argument, basé sur l'amour de Christ pour nous et l'amour mutuel que nous devons nous porter, est des plus percutants.

> *Néanmoins, n'oublions pas que la fabrication d'une image taillée ou d'une statue, afin d'adorer le cœur de Jésus, est une transgression du commandement de Dieu demandant de ne point faire de représentation des choses qui sont dans le Ciel, dans les eaux ou sur Terre en vue de leur rendre un culte.*

Voici ce que la Parole de Dieu nous enseigne sur ce que nous devons faire pour aimer et honorer notre sauveur : *« Comme le Père m'a aimé, je vous ai aussi aimés. Demeurez dans mon amour.*

Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour, *de même que j'ai gardé les commandements de mon Père, et que je demeure dans son amour. » [Jean 15 versets 9-10, Bible Louis Segond].*

Complétons avec ceci : *« [...] Jésus-Christ le juste. [...]*

Si nous gardons ses commandements, par là nous savons que nous l'avons connu. Celui qui dit : je l'ai connu, et qui ne garde pas ses commandements, est un menteur, et la vérité n'est point en lui. *Mais celui qui garde sa parole, l'amour de Dieu est véritablement parfait en lui :*

Par là nous savons que nous sommes en lui. Celui qui dit qu'il demeure en lui doit marcher aussi comme il a marché lui-même. » [1 Jean 2 versets 1, 3-6, Bible Louis Segond].

Ceux qui aiment Jésus doivent garder ses commandements comme il garde ceux de son père, et le commandement de Dieu est de ne point adorer de statues et d'images taillées.

Pour prendre connaissance des commandements de Jésus, je vous invite à lire mon livre intitulé *« La grâce annule-t-elle la loi ? (La manifestation de la grâce qui fut actée en Jésus-Christ) »* au chapitre *« La réalité de la loi que Dieu a magnifiée en son fils Jésus-Christ ».*

Ainsi donc, c'est, en ne pratiquant pas, ou plus, tous les rites iniques que l'Église catholique a institués et que nous avons en partie découverts dans ce livre que nous prouvons que nous aimons notre sauveur. Faire autrement, c'est transgresser les commandements de Dieu et ce faisant, nous devenions un menteur en qui l'Esprit de Dieu ne peut pas vivre.

Revenons à ce dernier texte catholique que nous venons de lire, car un élément des plus intéressants m'a interpellé.

Dans ce texte, nous voyons qu'un infortuné avait osé briser des images des saints – donc il devait certainement s'agir de statues ou d'images en dur. Il argumenta qu'il était interdit de les adorer.

L'auteur du texte ne pouvant pas par la Bible prouver que celui qui avait agi ainsi avait tort – parce que nous savons qu'il avait raison, car Dieu interdit de telles choses – va venir sur un autre terrain afin de justifier de telles pratiques.

Pour ce faire, il va agir par ruse, comme le ferait le démon. Il va le louer d'avoir interdit qu'ils soient adorés, mais va déplorer qu'il les ait cassés. Puis, il va entrer dans un développement qui a pour but de toucher le cœur.

Rappelons-nous que c'est comme cela que le diable agit !

Il va présenter ces objets comme étant éducatifs et ayant pour but de raconter des histoires sur ceux qu'ils représentent. Pour lui, ceux qui ne savent pas lire peuvent, par ces supports, apprendre les histoires qui sont attachées à ces images.

Il poursuit en disant de ne pas interdire de faire des images, mais d'éviter de les adorer. Néanmoins, quand on reprend le début de ce qu'il a écrit, nous voyons qu'il préconise de se consacrer au cœur de Jésus, donc lui rendre un culte.

En plus, étant donné la teneur des autres textes catholiques que nous avons déjà vus, nous comprenons que l'adoration des statues et images est la base de la foi de cette religion.

Ne pas laisser le diable vous duper, Dieu interdit de faire et de porter un culte aux statues, point barre. Rien, pas même l'enseignement que l'on peut en tirer, ne peut justifier cela ! Ainsi, cette doctrine catholique appelant à adorer le cœur de Jésus, n'est rien d'autre que la version révisée et peaufinée du culte romain de l'adoration des reliques, mais a une portée psychologique bien plus grande.

12 De souffrance et d'encre

Avant tout, je tiens à préciser que ce chapitre, qui fait partie de cet extrait, n'est pas contenu dans le livre final.

Pour commencer cette partie, je vous dirais que, généralement dans la vie –, particulièrement à la suite d'expériences négatives –, je m'assois, je réfléchis, et, dans un esprit de prière, je cherche à comprendre ce qui m'est arrivé et les raisons profondes de ce que j'ai vécu ou subi.

Fort de ces bases établies, je vous expliquerais que, j'ai été durant des années coiffeur-conseil, expert en problèmes capillaires, séminariste et auteur de livres et je vivais en Martinique.

Puis, est arrivée la crise sanitaire due à la covid-19 qui m'a fait passer du stade de chef d'entreprise percevant en moyenne **un revenu 3 500 € par mois,** avant la pandémie, à celui de **« sans ressource ».**

Mon statut de non-vacciné contre la covid-19 m'ayant imposé, durant la crise sanitaire, un chômage technique forcé, en sortant de ces dures années de pandémie, où je n'ai pas pu travailler, je me suis retrouvé dans une grande précarité. Le non-versement du fonds de solidarité pour ces deux sociétés est venu accentuer cet état de fait. Voir livre intitulé **« Infamies d'État ».**

Cette réalité résulte d'un traitement incomplet de ses dossiers et de l'absence de suivi des pièces par l'agent en charge de l'instruction, M. Vincent GUILGAULT, chef du service comptable FIP... du Service des impôts du Lamentin (Martinique).

Ainsi, ce que j'ai vécu sous le joug des lois vaccinales contre la Covid-19 est directement lié au comportement totalement inapproprié du fonctionnaire susmentionné. Ces réalités et les diverses péripéties qui ont suivi, je les ai contées, entre autres, dans cmon livre intitulé **« Infamies d'État ».**

Pour poursuivre, je vous dirais que jusqu'à ce jour, je me bats comme un lion afin que ma cause soit entendue. J'ai, entre autres, écrit au président de la République pour lui demander son aide.

Puis, quand je me suis rendu compte que M. MACRON et son gouvernement ne m'apporteraient concrètement aucune aide, ne voulant pas baisser les bras et en vue de diversifier les possibilités de soutien, j'ai entrepris de faire connaître ma situation aux élus.

Pour ce faire, j'ai écrit une lettre ouverte que j'ai transmise le *10 août 2021* à tous les sénateurs et députés français, sur leurs messageries mises à disposition. Malheureusement, nul n'est intervenu.

Peut-être ai-je été ingénu en espérant un retour ? J'ai aussi envoyé un courriel au président de la Collectivité Territoriale de la Martinique à cette même date (*10 août 2021*). Là encore : *aucun retour.*

Nul n'ayant voulu m'entendre, ni au niveau de l'État, ni au sein des autres instances politiques, ce faisant, en ce jour du *27 janvier 2026,* je me retrouve dans une situation plus critique que celle d'un SDF.

Il est à noter que les *17 et 18 juillet 2025,* j'ai fait parvenir à tous les députés et sénateurs français un dossier qui reprend plusieurs chapitres de mon livre **« Infamies d'État »** et qui s'intitule **« Bases destinées à réformer des lois qui contreviennent à la législation française et au droit européen (Dossier législatif à destination de nos élus) ».**

Puis, dans un dernier effort désespéré, j'ai édité au format papier et fait parvenir **486 exemplaires** de mon livre intitulé **« Infamies d'État »** — ainsi que des documents présentant ma situation et les discriminations que je subis — que j'ai transmis le **10 septembre 2025** aux **486 députés de l'opposition.**

Pour l'édition de ce livre et de ces dossiers, j'ai investi toutes mes économies. À ce jour, le *27 janvier 2025,* le seul retour que j'ai eu d'eux venait de la députée **Mme Océane GODARD,** qui m'a retourné mon courrier le **13 octobre 2025,** sans prendre le temps de lire le livre qui y figurait, car le film plastique protecteur était encore dessus.

Je trouve ce mépris des plus attristants, mieux aurait-il valu ne pas avoir de retour !

Mais bon, par sa conduite, la députée Mme Océane GODARD a gagné une place dans ce chapitre.

Certainement que ses électeurs apprécieront !

Vous rendez-vous compte que j'ai demandé de l'aide aux représentants du peuple, nos députés et nos sénateurs, à maintes reprises, sans qu'aucune suite ne me soit donnée, me laissant **« macérer dans mon jus de souffrance » ?** Que les hautes sphères de l'État ne daignent entendre mon cri, c'est une chose, mais que les représentants du peuple, les élus devant nous représenter, fassent de même, cela me ravage !

Quelle analyse tirer de ce qui m'arrive ? Comment comprendre que personne n'ait réagi ne serait-ce qu'en essayant de s'enquérir de ma situation pour savoir si ce que je relate est la réalité, d'autant que j'ai fourni les preuves de ce que j'avance ?!

Rien d'*« anormal »* a priori dans tout cela ! Un chef d'entreprise peut être empêché de travailler par l'État, entre autres à cause des lois vaccinales contre la covid-19, donc entravé malgré lui, puis brisé et spolié par un fonctionnaire, ainsi que par des lois inconstitutionnelles, sans que personne ne se sente concerné.

Il est vrai qu'on connaît la lenteur administrative, mais quand je me retrouve avec moins que le minimum vital pour vivre, mon cas ne mérite-t-il pas au moins une vérification de mes dires ?

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il y a encore pire à tout ce que je viens de présenter ! Dans mon livre intitulé *« Infamies d'État »* au chapitre *« Lettre ouverte aux élus : la Collectivité Territoriale de la Martinique peut-elle de façon arbitraire priver, durant des mois, une partie de la population du RSA ? »,* je vous démontre comment **M. Serge LETCHIMY,** *« président du Conseil Exécutif de la Martinique »,* m'a maintenu pendant neuf mois dans l'abaissement le plus total en me privant du revenu minimum, soutien de l'État français.

Ainsi, **M. Serge LETCHIMY, à la tête de la CTM** (*Collectivité Territoriale de la Martinique*), a *« entrepris »* d'abaisser une partie des citoyens français, en les privant de revenus pendant de longs mois.

C'est ainsi que la pratique qui a cours au sein de la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) est la durée exagérée du traitement des dossiers relatifs au revenu minimum d'insertion (RSA). Ceci conduisant à fragiliser encore davantage une population qui l'est déjà.

Dans ce domaine sensible de l'action sociale, ce comportement ne devrait pas être car il conduit ceux qui se trouvent en état d'exclusion, à vivre sans revenu aucun, durant des mois, en toute violation des lois françaises et européennes et en toute impunité.

Pour poursuivre, il est à noter que j'ai notifié ces faits, ces exactions de M. Serge LETCHIMY trônant à la tête de la Collectivité Territoriale de la Martinique, dans deux documents que j'ai joints à mes **486 courriers,** que j'ai transmis aux **486 députés** en même temps que mon livre. Mais là encore rien ! Tout cela est resté des mois plus tard lettre morte. Maintenant ces points actés, poursuivons.

> *Pour vous présenter ce que j'ai vécu, je vais vous donner une image forte qui symbolise ce que les lois dominicales et vaccinales contre la COVID-19 m'ont fait — et me font encore — endurer. Pour ce faire, je vous dirais que mon histoire, si je ne pouvais pas prouver qu'elle a réellement existé, grâce aux preuves que j'apporte dans mon livre intitulé* **« Infamies d'État »,** *pourrait aisément passer pour un feuilleton de série B de mauvais goût. Et pourtant !*
>
> *Il s'agit bel et bien de ma vie et des lois inconstitutionnelles – les lois dominicales et vaccinales contre la covid-19 – qui sont venues miner tous mes efforts d'insertion sociale. Avec du recul, mon sentiment est d'avoir été sur un mât de cocagne.*
>
> *Au sommet se trouvent la réussite, l'insertion sociale, l'épanouissement professionnel et personnel. Malheureusement, ce mât est graissé avec des liquides des plus visqueux, que sont les textes législatifs, inconstitutionnels, qui portent à la fois les lois vaccinales contre la covid-19 et les lois dominicales.*
>
> *Parti de rien, je me suis battu pour gravir, à force de volonté et par la grâce de Dieu, les échelons jusqu'au sommet du mât, touchant du doigt les récompenses tant espérées. Mais voilà, la graisse perfide de ces lois insidieuses m'a fait glisser, et me voilà à nouveau au pied du mât. Dès lors, mon état est bien pire qu'avant, car j'ai été sali par cette graisse pernicieuse que sont ces lois inconstitutionnelles, qui ont taché mon vêtement. C'est exactement l'image qui me vient à l'esprit quand je pense à tout ce qui s'est produit et qui me donne le tournis.*

Incroyable !

Je demande que justice soit faite, car jusque-là, ni le président de la République, ni les ministres concernés, ni les élus, ni les hautes autorités établies sur les finances publiques n'ont jugé bon, de mettre en place ce que je demande et qui n'est autre que vivre dans la dignité et ne plus être maintenu dans la précarité par des lois et des administrations, qui ont outrepassé leurs droits et leurs prérogatives.

Je viens vers vous, par mon livre intitulé **« Infamies d'État »**, afin que nous ne régressions pas et que mon histoire ne soit pas cette exception qui démontre que le sang de ceux qui ont fondé notre Nation, n'a pas coulé en vain. Mon objectif est que ceux qui ont souffert sous le joug inique des lois dominicales et vaccinales contre la covid-19 puissent être dédommagés.

Ainsi, au vu de ce qui a été présenté dans mon livre intitulé **'Infamies d'État'**, je demande que justice me soit faite, ainsi qu'à tous ceux qui comme moi, ont souffert, sous la férule des lois vaccinales contre la covid-19, lesquelles sont sans fondement, car contrevenant à la *déclaration d'Helsinki* et par extension au droit européen.

Il en est de même pour ceux qui ont souffert et souffrent encore à cause des lois dominicales, qui pourtant sont inconstitutionnelles, car d'essence religieuse. Je demande que nous puissions être dédommagés pour les pertes et sévices subis, mais à quel prix ! Malheureusement, ce dédommagement ne pourra jamais apporter de réponse ni compenser la douleur des familles de ceux qui, accablés par la souffrance, se sont donné la mort à cause de la perte de leur emploi.

Ainsi, il n'y a pas que le virus de la covid-19 qui tue, mais aussi des lois iniques et infondées, établies en toute illégalité qui ont mené ou mènent encore certains à la tombe de façon prématurée.

Pour ma part, je suis bien en vie, mais les larmes versées pour notre constitution ont jusqu'à présent été vaines.

Il est important pour moi que vous puissiez comprendre que ces situations auxquelles j'ai été confronté, je ne les ai pas désirées car, avant d'en arriver à défendre mon cas devant la justice, j'ai cru en l'intégrité de la République Laïque qu'est la France et pour laquelle des hommes et des femmes courageux ont versé leur sang et donné leur vie et ce, dès **1789,** lors de la Révolution française.

Ceci, tout comme pour les fiers nègres marron, en quête de liberté, qui se sont élevés contre les colons.

Juste avant de vivre l'impensable, j'avais foi en notre république Laïque qu'est la France et au fait que notre constitution nous assurait, en tant que citoyen, qu'aucun inique puissant ne viendrait ratiboiser un citoyen Français. *Eh oui, ma naïveté a été bien grande, je le concède !*

Considérant mon histoire, ce qui a été édicté au balbutiement de la constitution, **la liberté, la légalité, la fraternité** me semblent, en ce jour n'être plus qu'un mythe, une utopie.

En effet, ce que j'ai subi alors que les plus hautes autorités françaises en avaient connaissance et qu'aucune issue concrète n'a pu être trouvée – Pour le découvrir voir le chapitre **« Éléments établissant la responsabilité de l'État français dans les préjudices que j'ai subis »** – est selon moi, indigne d'un pays tel que la France.

Comment une nation forte, une République où les droits de l'homme sont la bannière, peut-elle permettre qu'un citoyen, parti de rien, et ne voulant pas demeurer une charge pour sa Nation, se batte comme un Lion afin d'assurer à ses enfants et à lui-même un avenir meilleur et qui, ayant atteint un statut qui fait de lui un Français au revenu moyen de **3 500 euros,** *soit amené à percevoir, durant plusieurs mois,* **moins que le minimum vital,** *à cause de lois qui bafouent Marianne, donc notre Nation, et être abaissé par ceux là-même qui, issus du peuple, ont fait serment de servir les citoyens ?*

À vous, qui me lisez, arrivez-vous à vous imaginer ce que je vis ? Souvent, la meilleure façon de comprendre une personne qui souffre à cause d'une pierre dans ses chaussures est de les porter un temps.

Pouvez-vous, ne serait-ce qu'un instant chausser mes sabots ?

Je ne suis qu'un simple Français, je n'ai pas de nom prestigieux ni de parent fortuné, j'ai seulement eu la naïveté de croire en les valeurs de la République, en cet héritage inestimable qu'est notre constitution, léguée au prix du sang d'hommes et de femmes de grande valeur !

Néanmoins, malgré les vicissitudes qui ont largement été mon lot, ces dernières années, je continue à croire en la liberté, la légalité et la justice. Pour continuer, je vous dirais que le comble de cette affaire, c'est que ce fonctionnaire — dont j'ai déjà tant de fois cité le nom — a réussi à faire en sorte qu'un chef d'entreprise, à la tête de deux sociétés en plein essor, se retrouve dans une situation financière pire encore que celle d'une personne sans domicile fixe.

Voilà une image qui me vient à l'esprit en considérant ma situation :

> *Je me retrouve tel un homme qui a fait naufrage sur une île déserte avec pour seul moyen de subsistance, une caisse de boîtes de conserves. Sur cette île, il n'y a aucun moyen d'ouvrir ces boîtes de conserves qui ne sont pas dotées d'une ouverture facile.*
> *On a beau les frapper avec des pierres, cela ne fait que les déformer sans les ouvrir car ces boîtes sont en acier renforcé.*
> *Ainsi, alors qu'il y a à proximité un petit point d'eau douce, une cargaison de conserves qui lui aurait permis de vivre pendant des mois, le voilà défaillant, et sur le point de mourir de la plus atroce des morts, la faim, sur un chargement de conserves.*

Cette image représente bien ce que je vis car, d'un côté j'ai deux sociétés, mais je n'ai pas pu y travailler durant des mois, parce que je ne suis pas vacciné et que les lois vaccinales contre la covid-19 me l'interdisaient, alors qu'elles contreviennent à la constitution.

D'un autre côté, cette aide qui aurait pu me permettre de garder la tête hors de l'eau ne m'a plus été versée, à cause du traitement approximatif de mon dossier par ce fonctionnaire des impôts.

Je vis de grandes souffrances depuis des mois ! Néanmoins, en ce jour, je me rends compte que les voies du ciel sont impénétrables et que le Seigneur nous guide sur des sentiers des plus incompréhensibles pour que nous puissions œuvrer en son nom.

Quand j'ai pris la plume pour écrire mon livre intitulé **« Infamies d'État »**, mon objectif premier était simplement de faire entendre ma voix afin que l'injustice criante dont je suis victime, sous le joug de M. GUILGAULT cesse. Pour ce faire, comme déjà expliqué, j'ai entrepris plusieurs démarches.

J'avais entre autres, bon espoir d'être entendu par le président de la République, un député, un sénateur, le préfet de La MARTINIQUE, un élu local, etc. enfin quelqu'un…
Mais voilà, plus de trois ans plus tard, aucun d'eux n'a réagi.
Oui, je n'ai toujours pas « digéré » l'absence de réponse des sénateurs, des députés ou du président de la CTM, alors que je suis dans cette grande précarité.

Je suis conscient que je ne suis pas le seul dans cette situation, mais ne serait-ce qu'une réponse pour montrer que notre sort ne laisse pas totalement indifférent, aurait fait toute la différence.

Vous rendez-vous compte de la situation ? La France avait-elle besoin d'un pauvre de plus ? Avait-elle besoin d'un nouvel assisté, vivant des minima sociaux ?

Où va la France, si désormais les iniques et les puissants, peuvent brimer, en toute impunité, le petit peuple ?!

Ainsi, m'étant retrouvé seul avec ma douleur, sans personne pour me secourir, j'ai donc dû faire ce que le Seigneur m'inspire de mieux :

Disséquer des textes pour en tirer la substantifique moelle.
C'est avec une plume de souffrance que je le fais.

La raison d'être première pour laquelle j'ai entrepris d'écrire afin de dénoncer les exactions que M. Vincent GUILGAULT a perpétrées à mon encontre, est devenue secondaire et une partie insignifiante de mes travaux présentés dans mon ouvrage intitulé **« Infamies d'État ».**

En ce jour, je glorifie Dieu de m'avoir guidé sur cette voie ; car l'Esprit de Dieu m'ayant conduit à rechercher des textes afin de présenter mon bon droit pour me défendre, chemin faisant, à force de **« potasser »,** il m'a permis de tomber sur une mine d'or d'informations qui m'a fait aller bien au-delà de ma démarche initiale.

Ainsi, aujourd'hui, il m'est donné de défendre la cause des non- vaccinés contre la covid-19 qui ont été brimés et stigmatisés.

Pourquoi ? Les différents textes que je rapporte dans mon livre déjà cité montrent clairement qu'il y a transgression de la loi dans les mesures mises en place, non seulement par la France, mais aussi par bon nombre de pays.

Quel combat plus noble que celui consistant à mettre en lumière ce que des femmes, des hommes, des enfants, ont vécu et combien ils ont injustement perdu la vie, juste parce qu'ils avaient choisi de demeurer fidèles au Seigneur et rejetaient le repos dominical ?

C'est ainsi que mon histoire, relatant au départ les souffrances subies sous le joug de cet inique fonctionnaire des impôts, a donné naissance à un livre composé de trois pôles.

Ainsi, dans ces pages, tous mes combats ont trouvé un exutoire commun pour s'exprimer.

Pour poursuivre, j'aimerais vous faire une confidence :

Je ne suis pas juriste, et ces sujets qui sont traités dans mon ouvrage intitulé « Infamies d'État », il y a peu de temps encore, juste avant d'en commencer l'écriture, je ne les maîtrisais pas du tout, puis les textes que je cite dans ces lignes m'étaient pour la plupart inconnus.

Étonnant me direz-vous : pourquoi, surtout en ce qui concerne les lois vaccinales contre la covid-19, les juristes n'ont-ils pas fait les analyses contenues dans mon livre déjà mises en exergue ?

Comment un néophyte peut-il avoir l'outrecuidance de présenter un tel dossier ?

En réponse, je vous dirais que c'est l'Esprit de Dieu qui m'a guidé vers ces textes et je tiens à glorifier le Seigneur pour cette épée spirituelle qu'il me donne de vous transmettre.

Et ce, singulièrement à ceux qui souffrent à cause de ces lois discriminatoires : les lois vaccinales, qui les ont empêchés d'exercer leur activité parce qu'ils n'étaient pas vaccinés contre la covid-19 ; ou encore les lois dominicales, qui les obligent à chômer, malgré eux, le dimanche.

Je sais que pour beaucoup d'entre vous, présenter la Toute-Puissance de Dieu et mettre en exergue la magnificence de ses œuvres peut paraître pure folie.

Et pourtant !

Seul l'avenir dira si les dossiers que je porte et qui sont présentés dans mon livre intitulé ***« Infamies d'État »*** *me seront favorables. Si j'ai gain de cause, surtout dans le dossier relatif aux lois vaccinales contre la covid-19, force sera de constater que le Seigneur est bien à mes côtés et que je n'ai pas perdu la raison, sa Toute-Puissance sera ainsi reconnue.*
Car là où des juristes, des avocats, des députés, des sénateurs etc., n'ont pas su terrasser ces lois, moi, sans formation juridique, mais sous l'égide de l'Esprit de Dieu, j'ai pu.
Ainsi, prêtez l'oreille, car l'avenir nous dira ce qu'il en est !

Vu ce que je vis, certains auraient peut-être capitulé – ne se seraient pas mis à nu en dévoilant des éléments aussi difficiles et personnels – mais écrire m'aide à extérioriser l'impensable, d'autant que je ne cautionne pas la violence comme mode de dialogue et, prendre la plume est une manière d'agir pacifique pour se faire entendre.

Preuve en est, car bien qu'injustement brimé, acculé, je ne recours pas à la violence mais à l'écriture, pour porter ma voix et je remercie le Seigneur de ce qu'il fait de moi. Une des réalités qui est la mienne en ce jour, c'est que je ne baisserai pas les bras, par la grâce de Dieu, tant que justice ne me sera pas faite, et je continuerai à crier de toute mon âme contre les abominations que j'ai subies.

Au nom Puissant de Jésus-Christ, lui le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, tous ceux qui sont à l'origine de ma déchéance **"n'auront pas ma peau",** je me battrai jusqu'au bout comme un lion.

Ainsi, alors que les embûches se présentent comme la mer Rouge devant moi et que les problèmes et difficultés me suivent tels les Égyptiens en furie, je suis certes démuni, mais je continue à avancer par la foi, malgré les intempéries de la vie, car je sais servir un grand Dieu. J'ai foi qu'il agira, d'une façon ou d'une autre !

Ce faisant, une chose est sûre, bien que je sois affaibli par cette situation extrêmement difficile et dommageable pour moi (*vous connaissez maintenant les détails de l'affaire*), ces personnes ne me détruiront pas car, comme je l'ai indiqué, le Seigneur me donne la capacité de coucher par écrit mes expériences et mes ressentis, c'est là mon exutoire.

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il est des combats titanesques que l'on mène et qui semblent, à première vue, perdus pour la partie semblant être la plus faible. Pourtant ! Dans la Bible, un cas similaire est présenté, dans la lutte qui oppose le jeune et frêle berger David, au géant homme d'armes Goliath *[1 Samuel 17 versets 12-58]*.

Nous sommes, selon moi, dans la même configuration avec les parties de mon livre intitulé **« Infamies d'État »** destinées à présenter les œuvres iniques de l'État français.

Au regard de sa puissance financière et intellectuelle, je ne puis certes pas y faire face d'un point de vue humain. Je ne suis pas pour autant démuni, car ma foi en l'Éternel me porte, ce dernier est ma tour forte.

J'ai l'assurance qu'il fera toujours prévaloir la vérité. C'est pour cela, qu'en son nom, durant toutes ces longues années, j'ai continué à œuvrer afin que la vérité se fasse jour.

Il est temps, en vue de donner plus de pouvoir d'achat aux Français, de permettre à ceux qui le veulent de travailler le dimanche, afin de gagner honnêtement leur pain.

> *Afin que les choses changent, il vous faut prendre position en déclarant publiquement que vous rejetez les lois du dimanche.*
>
> *Il vous faut interpeller l'État français afin qu'il puisse abroger cet aiguillon que sont ces lois interdisant de travailler le dimanche, en France.*
>
> *À vous qui avez, dans mon livre intitulé « Infamies d'État », connu la vérité concernant les fondations des lois imposant que le dimanche soit chômé, vous rendez-vous maintenant compte de l'aberration que sont ces lois ? Levez-vous afin de défendre la justice et la vérité.*
>
> *J'en appelle à tous ceux qui reconnaissent que le Sabbat (Shabbat) est le jour que Dieu a mis à part, et qu'il est ce jour saint établi en vue de le représenter comme étant le créateur de toutes choses et qui confessent que Dieu a sanctifié le Sabbat (Shabbat), l'a consacré et mis à part. Il est temps que les brebis du Dieu Tout-puissant,* **El Shaddai,** *puissent devenir les lions que leur maître les appelle à être.*

Pour que, dans l'unité et selon les bases que la législation autorise, ils puissent descendre pacifiquement dans les rues.
Il faut que comme un seul homme, les voix du peuple juif, ainsi que celles de tous les chrétiens qui observent le Sabbat, s'unissent pour se faire entendre.
Il est temps que soient abrogées ces lois obsolètes qui entravent la liberté individuelle des Français, observateurs du Sabbat et du Shabbat, qui veulent travailler le dimanche.

Pour poursuivre, je vous dirai que, mon livre intitulé **« Infamies d'État »** a été rédigé en français et en anglais – cette version anglaise, comme déjà précisé, est en attente de correction –, ce qui permettra, par la grâce de Dieu, à mon histoire, qui dépasse l'entendement, d'être connue au-delà des frontières.

Je ne demande pas vengeance, je laisse Dieu agir en son temps.

Mon objectif est que justice me soit faite, ainsi qu'à tous ceux qui ont subi et subissent encore les contrecoups des lois vaccinales contre la covid-19 et des lois dominicales, qui sont pourtant inconstitutionnelles et qui n'ont donc pas leur place en France.

Nous en sommes venus, en France, à voir les droits des citoyens bafoués, par ceux-là mêmes qui ont fait le serment de les protéger, qui ont entre leurs mains le pouvoir, qui en usent et en abusent, martyrisant, au passage ceux qui leur sont assujettis.

Néanmoins, le despotisme des iniques puissants ne ratiboise qu'un temps les plus faibles qu'eux !
Car, par la plume et sans violence, tout opprimé est appelé à devenir le pire cauchemar de ceux qui l'abaissent.
En effet, l'encre et le papier ont une puissance bien supérieure à celle qu'on leur prête, car la connaissance que chaque citoyen peut acquérir nous donne la capacité de changer notre avenir, tant individuel que national.

Dans l'histoire de l'humanité, bien des dominateurs, qui pensaient être inébranlables, ont été renversés par ceux qu'ils opprimaient.
Nous avons l'exemple des fiers sans-culottes de la Révolution française, ou aux Antilles, des fiers et impétueux nègres marron qui se sont élevés contre le despotisme des iniques puissants qui, à leur gré, brimaient plus faibles qu'eux sans que nul ne s'insurge.

Ils ont ainsi brisé le joug de leurs dominateurs et sont devenus des hommes et des femmes libres.

Par ma plume, je vous apporte cette arme puissante, qu'est mon livre intitulé « Infamies d'État », afin que certaines chaînes de servitude qui demeurent encore en France et qui sont érigées par ceux-là mêmes à qui les citoyens ont donné le pouvoir, puissent être brisées.

Pour continuer, je vous dirais que nous avons déjà parcouru un bon chemin jusqu'ici.

Tout au long de ces lignes, j'ai la conviction de vous avoir armés, en vue de faire valoir vos droits ou ceux de tous ceux qui sont ou ont été en souffrance sous la férule inique des lois vaccinales contre la covid-19 et des lois dominicales.

Fort de cet argumentaire, fruit de ma réflexion, j'aimerais vous interpeller, que vous soyez français ou un habitant d'une autre partie du globe :

1. *Maintenant que vous avez lu mon livre intitulé «* Infamies d'État *», pensez-vous que je sois paranoïaque ?*
2. *Mes propos vous paraissent-ils n'être que de simples arguties ?*
3. *Pensez-vous qu'au XXIe siècle, dans un pays comme la France, qui se targue d'être la patrie des droits de l'homme, ce que j'ai vécu puisse avoir la moindre légitimité ?*

4. *Un fonctionnaire d'État peut-il, en toute impunité et sans justification, briser un chef d'entreprise, le pousser à la faillite et le réduire à la mendicité, sans que personne ne s'en émeuve ?*
5. *Un gouvernement, qui est censé être au service du peuple, dans le pays qui porte la réputation d'être celui des droits de l'Homme, peut-il, en toute impunité, édicter des lois et des décrets discriminatoires et sans fondement en vue de brimer tout ou partie de son peuple, sans que personne ne s'insurge ?*
6. *Où sont passés, le droit, la justice, la fraternité et les qualités chevaleresques qui font l'honneur de l'être humain ?*
7. *Si vous étiez à ma place, que souhaiteriez-vous ?*
 Ou si vous étiez à la place de ces soignants qui se retrouvent sans ressources, parce qu'ils ont choisi en leur âme et conscience de ne pas se faire vacciner contre la covid-19, ou à celle de ces observateurs du Sabbat ou du Shabbat qui subissent le joug de fer des lois dominicales d'inspiration catholique, que souhaiteriez-vous ?

À vous qui me lisez, n'oubliez pas que ma douleur actuelle et celle des non-vaccinés contre la covid-19 qui se sont vu imposer un chômage forcé, ou encore celle des observateurs du Sabbat ou du Shabbat qui sont entravés par ces iniques lois dominicales, pourraient bien être la vôtre, ou celle de l'un de vos proches.

Eh bien, ce que vous auriez voulu pour vous, faites-le pour nous !

Que vos cris s'élèvent du fin fond de l'univers pour dénoncer ces abominations que l'on nous fait vivre en tant que non-vaccinés contre la covid-19, ou comme observateurs du Sabbat ou du Shabbat ou encore ce que j'ai vécu sous le joug de M. Vincent GUILGAULT, sans que les représentants de l'État n'interviennent.

Je m'attends à votre secours ! N'attendez pas que la mort vienne nous frapper pour venir avec des fleurs, pleurer sur nos tombes et nous ériger en martyrs du système.

C'est maintenant que nous avons besoin de vous.

Aujourd'hui est le jour où il vous faut agir, non seulement pour que justice me soit rendue, mais plus encore, afin de délivrer tous ceux qui ont perdu leur emploi à cause des lois vaccinales contre la covid-19 ainsi que les observateurs du Sabbat ou du Shabbat que les lois dominicales spolient.

À nous donc de changer les choses, par la grâce de Dieu.

Dans mon livre intitulé **« Infamies d'État »**, mon but premier est l'abrogation des lois dominicales et des lois vaccinales contre la covid-19, mais je ne puis à moi seul poursuivre cette œuvre, car un homme seul est isolé et peine à se faire entendre.

J'ai besoin de votre soutien !

Pour l'instant, je mène dans le dénuement cette lutte. Si je mène seul ce combat, sans vous, le message contenu dans mon livre intitulé **« Infamies d'État »** restera lettre morte. Seul, je n'ai que peu de poids face à l'État français. La Parole de Dieu nous apprend dans *[Ecclésiaste 9 versets 15-16]* que la sagesse (*connaissance*) que pourrait apporter le démuni au puissant sera méprisée. Cette œuvre ne pourra donc, avoir de devenir sans vous.

Pour que les choses changent, j'invite tous les Français, surtout les chrétiens observateurs du Sabbat et les juifs, à se joindre à moi.

Pour soutenir votre démarche, je vous invite à vous armer de mon livre intitulé **« Infamies d'État »**, car ces divers textes législatifs vous permettront d'être armés dans votre démarche (*individuelle et collective*) face à l'État français.

Il en est de même pour les textes législatifs démontrant le non-sens des lois vaccinales contre la covid-19.

Ils devront être confrontés au gouvernement français et à M. MACRON, afin que justice nous soit rendue. L'une des belles images que j'ai de l'unité qui amène la victoire est présentée dans ce texte :

« Mieux vaut être à deux que tout seul. On tire alors un bon profit de son travail. Et si l'un tombe, l'autre le relève, mais malheur à celui qui est seul et qui vient à tomber sans avoir personne pour l'aider à se relever.

De même, si deux personnes dorment ensemble, elles se tiennent chaud, mais comment celui qui est seul se réchauffera-t-il ? **Un homme seul est facilement maîtrisé par un adversaire, mais à deux ils pourront tenir tête à celui-ci.** *Et une corde à triple brin n'est pas vite rompue. » [Ecclésiaste 4 versets 9-12, Bible Semeur].*

Ce texte dans son essence, présente pour moi l'union comme faisant la force. La victoire des Alliés, malgré leur foi ou leurs convictions diverses, lors de la Deuxième Guerre mondiale, nous démontre la valeur de l'unité de tous contre la tyrannie.

Il vous faut maintenant agir. Je pense que mon livre intitulé **« Infamies d'État »**, fruit d'un long travail de recherches historiques et juridiques, donne les bases qui permettraient d'abroger ou de modifier en notre faveur ces lois qui nous oppriment depuis trop longtemps. En tant qu'enfants de Dieu, nous sommes ses sentinelles et ne pouvons nous taire quand l'impensable se perpétue.

Faisons en sorte d'agir comme Paul l'a fait dans ce texte : **« C'est pourquoi je vous déclare aujourd'hui que je suis pur du sang de vous tous, car je vous ai annoncé tout le conseil de Dieu, sans en rien cacher. »** *[Actes 20 versets 26-27, Bible Louis Segond].*

À vous qui avez lu ces lignes et qui êtes interpelés par mon combat, ne restez pas inactifs, alors que des âmes sincères sont malmenées par l'État français à travers les lois dominicales et les lois vaccinales contre la covid-19, qui les conduisent, comme ce fut mon cas, à une grande précarité.

Il est de notre responsabilité de défendre ceux que les puissants de ce monde oppriment. Voici ce que déclare le Saint Livre dans ce texte :

« Délivre ceux qu'on traîne à la mort, ceux qu'on va égorger, sauve-les ! Si tu dis : ah ! nous ne savions pas ! Celui qui pèse les cœurs ne le voit-il pas ? Celui qui veille sur ton âme ne le connaît-il pas ? Et ne rendra-t-il pas à chacun selon ses œuvres ? » *[Proverbes 24 versets 11-12, Bible Louis Segond].*

Il ne nous faut pas être comme Caïn, pensant que Dieu ne voit pas nos œuvres ni ne connaît nos cœurs, car nous sommes les gardiens de nos frères. Ce faisant, le bien que nous savons devoir faire et que nous ne faisons pas, nous rend répréhensibles devant le Seigneur.

Le texte qui suit nous renseigne à ce propos : **« Celui donc qui sait faire ce qui est bien, et qui ne le fait pas, commet un péché. »** *[Jacques 4 verset 17, Bible Louis Segond].*

Ce texte nous renseigne également : *« Si nous avions oublié le nom de notre Dieu* **[…] Dieu ne le saurait-il pas, lui qui connaît les secrets du cœur ? »** *[Psaumes 44 versets 21-22, Bible Louis Segond].*

Finissons avec ceci : **« Est-ce donc en vous taisant que vous rendez la justice ? Est-ce ainsi que vous jugez avec droiture, fils de l'homme ? »** *[Psaumes 58 verset 2, Bible Louis Segond].*

J'ai fait, plus que ma part, car mon livre intitulé **« Infamies d'État »,** qui est le fruit d'un long travail acharné, je vous l'offre, déjà en version numérique en français et avec votre aide, comme déjà précisé, j'aspire aussi à le faire en langue anglaise, et également au format papier dans ces deux langues afin que vous m'aidiez à faire changer les choses.

Il en sera de même, si c'est la volonté de Dieu, pour les versions papier, si vous répondez de façon positive à cet appel que je vous adresse à la fin de ce chapitre. L'objectif étant que tous ceux qui se sentent concernés puissent le lire et se mobiliser. J'agis ainsi, conformément à ce que l'Esprit de Dieu m'a inspiré.

> *De votre côté, partagez mon livre intitulé* **« Infamies d'État »** *avec le plus grand nombre. Pour la version numérique, utilisez largement les moyens mis à votre disposition,* **email, Facebook, WhatsApp, Instagram, TikTok, etc.** *sur mon site, dont les coordonnées figurent à la fin de ce chapitre.*

Pour continuer, je vous dirais que j'ai travaillé en moyenne de *8* à *12 heures par jour* sur mon livre intitulé **« De souffrance, d'encre et de justice (version revue et complétée de mon ouvrage intitulé 'Infamies d'État' »,** en versions anglaise et française, depuis le mois d'*octobre 2021,* et que je suis en train de le finaliser en ce jour, le *13 mars 2026*. L'objectif étant qu'il sorte au plus tôt.

Pour que mes ouvrages intitulés **« Infamies d'État »** et **« De souffrance, d'encre et de justice »** puissent voir le jour, alors qu'ils sont offerts gratuitement, j'ai investi tout ce que je possède.

En plus de ces deux livres, j'offre sur mon site internet – dont l'adresse figure à la fin de ce chapitre – un extrait de quatorze de mes seize livres. J'espère sincèrement qu'ils fortifieront ceux qui les liront.

En contrepartie, j'ai intégré une demande d'aide financière que je sollicite auprès de ceux qui me liront. Ainsi, même si je suis actuellement dans le besoin, à cause d'une situation indépendante de ma volonté, j'ai bon espoir de recevoir de l'aide.

Grâce à elle, et ceci fait déjà ma joie, je pourrai partager mes pensées et mes convictions qui ne tomberont pas dans l'oubli. Mon travail ne sera donc pas vain car il permettra, j'en suis sûr, d'enrichir ceux qui liront mes livres.

Pour que vous puissiez comprendre ma philosophie et ma foi, je vais vous présenter une allégorie :

> *Imaginez que vous ayez un oranger qui vous donne en abondance des oranges qui sont sucrées comme du miel, que vous destinez à la vente. Cependant, placé où vous êtes, nul ne sait que vous en avez à vendre. De ce fait, vos oranges pourrissent sur l'arbre alors que vous êtes dans le besoin.*
>
> *Pour changer cette situation, vous faites donc des plans en vue de les vendre et, pour ce faire, vous les présentez dans une foire, afin que le plus grand nombre puisse les goûter.*
>
> *Sachant qu'elles sont sucrées à souhait, vous savez que ceux qui viendront et les goûteront seront conquis et que vous pourrez vivre de votre récolte.*

Cette image que je prends pour présenter mes livres peut vous paraître présomptueuse. Néanmoins, pour moi, mes ouvrages sont de l'acabit de ces oranges, car ils sont le fruit de nombreuses recherches et d'un travail acharné.

Vu leur teneur, j'ai bon espoir qu'ils vous apporteront des connaissances qui vous fortifieront.

> *J'ai encore beaucoup de choses à vous dire au travers de mes livres, qui sont en attente de fonds pour être édités. Je vous convie, à travers leurs lignes, à faire des voyages inédits.*

Avant de poursuivre, je tiens à préciser que je n'ai pas fait d'études littéraires, je suis avant tout un passionné d'écriture, pas un écrivain. Je me reconnais donc comme étant un auteur.
Dans mes livres, comme c'est le cas dans celui-ci, je mets par écrit mes expériences et mes convictions profondes.
Cet amour de l'écriture m'est venu un jour où j'ai eu à mener une réflexion sur la durée fugace de notre vie sur Terre.
Beaucoup ont travaillé, jouissent de leur vivant du fruit de leur travail, mais souvent, après leur mort, il ne reste plus rien de ce qu'ils étaient, de leurs pensées, de leurs convictions.
Ils descendent dans la fosse et **« s'étiolent comme l'éther ».**
Je n'ai aucune connaissance de ce qu'ont été mes aïeux.
Quelles furent leurs convictions, leurs œuvres ; tout cela demeure une énigme pour moi. D'autant plus qu'en tant qu'Antillais, je suis issu d'un peuple qui a connu les chaînes et l'aliénation de l'esclavage. Par contre, quand je lis des livres que de grands auteurs comme TERTULLIEN, Martin LUTHER ou Ellen G. WHITE, etc., les grands réformateurs ont écrits souvent, il y a de cela des siècles, j'apprends à les connaître et leurs écrits me fortifient.

De cette réflexion sont nés mon besoin d'écrire et ma passion des mots ! Mon objectif dans cette vie, n'est ni la richesse ni la renommée.

Mon leitmotiv est de porter mes connaissances et de laisser un héritage littéraire aux générations futures.

Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés.

Si cet extrait de mon livre vous a été d'une quelconque utilité, je vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre, mes quinze autres ouvrages qui vous apporteront, probablement, des connaissances tout aussi profitables.

Malheureusement, **« l'argent étant le nerf de la guerre »,** tous mes fonds ayant été investis dans la mise en place de ce livre, je n'ai plus les moyens de faire paraître mes seize ouvrages au format papier, je vais de ce fait les commercialiser en prévente.

Dans ce cadre, celui qui achètera un de mes ouvrages recevra, dans un premier temps, le livre en version numérique, puis trois mois après, la version papier.

C'est le seul moyen que j'ai trouvé afin que toute cette connaissance, que l'Esprit de Dieu me donne de vous apporter, puisse arriver jusqu'à vous.

Sans cela, cette œuvre titanesque demeurera, malheureusement, dans la poussière de l'oubli. Il reste encore beaucoup à faire pour que la vérité se fasse jour auprès du plus grand nombre, mais faute de finances, l'œuvre est en friche.

Néanmoins, j'ai l'assurance que, par la grâce de Dieu, ce livre trouvera son public et que vous, qui serez amenés à le lire, ne resterez pas insensibles à cet appel à l'aide que je vous adresse.

J'en appelle donc à votre générosité.

J'en appelle à ceux qui œuvrent en ce siècle, tels **les sept mille restés fidèles au Seigneur du temps d'Élie,** et cela, qu'importent votre religion ou vos convictions.

Je sais que vous vous ne fermerez pas vos cœurs à cet appel à l'aide, car vous marchez par amour selon que le Seigneur nous le demande dans ce texte :

« À celui qui te demande, donne ; et ne te détourne pas de celui qui veut t'emprunter de l'argent. » *[Matthieu 5 verset 42, Nouvelle Bible en français courant].*

Complétons avec ceci : **« Voici comment nous savons ce qu'est l'amour : Jésus-Christ a donné sa vie pour nous. Nous aussi, nous devons donner notre vie pour nos frères et nos sœurs.**

Si quelqu'un a les moyens de vivre et voit son frère ou sa sœur dans le besoin mais lui ferme son cœur, comment peut-il prétendre qu'il aime Dieu ?

Mes enfants, n'aimons pas seulement en paroles, avec de beaux discours ; faisons preuve d'un véritable amour qui se manifeste par des actes !

Voilà comment nous saurons que nous appartenons à la vérité. *Voilà comment notre cœur pourra se sentir rassuré devant Dieu. » [1 Jean 3 versets 10-19, Nouvelle Bible en français courant].*

Terminons avec ce texte : **« Quand, dans un de tes villages que le Seigneur ton Dieu te donne, un de tes frères pauvre aura quand même besoin d'un prêt, ne refuse pas de lui tendre la main.**

Au contraire, ouvre ta main toute grande et prête-lui ce dont il a besoin. […] *Accorde-lui donc un prêt de bon cœur.*

Grâce à cette générosité, le Seigneur ton Dieu te bénira dans tout ce que tu entreprendras.

Il y aura toujours dans le pays des personnes pauvres, c'est pourquoi je t'ordonne d'ouvrir ta main à ton frère, le pauvre et le malheureux dans ton pays. » *[Deutéronome 15 versets 7-8, 10-11, Nouvelle Bible en français courant].*

Si cet extrait de mon livre que je vous offre gratuitement vous a touché, faites un geste, aidez-moi à pouvoir continuer de fortifier et aider le plus grand nombre.

En outre, j'ai besoin de fonds pour faire corriger la version anglaise de mon livre intitulé **« De souffrance, d'encre et de justice »** dont je suis en train de finaliser la traduction.

> *J'ai aussi besoin d'un soutien financier pour pouvoir éditer, les deux versions papier de mon livre intitulé* **« De souffrance, d'encre et de justice »,** *en anglais et en français, afin qu'il soit offert au plus grand nombre.*

Enfin, en conformité avec *[1 Corinthiens 9 versets 1-14],* celui qui porte l'œuvre du Seigneur doit être soutenu pour vivre.

> *À ce titre également, j'ai besoin de votre soutien financier.*

Pour ce faire, si le cœur vous en dit, vous avez la possibilité de faire un don sur l'un des onglets **« Faire un don »,** disponibles sur mon site : **http://kenny-pierre.com**